

Rapport annuel Label ISR

Amundi Funds Multi—Asset Sustainable Future

Edition 2025

Février 2025

PREAMBULE

Amundi, premier gestionnaire d'actifs européen, classé parmi les 10 premiers acteurs mondiaux¹, propose à ses 100 millions de clients - particuliers, institutionnels et entreprises - une gamme complète de solutions d'épargne et d'investissement en gestion active et passive, en actifs traditionnels ou réels. Cette offre est enrichie d'outils et de services informatiques permettant de couvrir l'ensemble de la chaîne de valeur de l'épargne. Filiale du groupe Crédit Agricole et cotée en bourse, Amundi gère aujourd'hui plus de 2 200 milliards d'euros d'actifs².

Avec ses six centres d'investissement internationaux³, ses capacités de recherche financière et extra-financière et son engagement de longue date en faveur de l'investissement responsable, Amundi est un acteur incontournable dans le paysage de la gestion d'actifs. Les clients d'Amundi bénéficient de l'expertise et des conseils de 5 500 collaborateurs répartis dans 35 pays.

Depuis sa création en 2010, Amundi a fait de l'investissement responsable l'un de ses piliers fondateurs. L'investissement responsable est l'une de nos valeurs fondamentales et un élément essentiel de notre approche de la gestion d'actifs.

En ligne avec l'objectif de notre maison mère et conformément à notre raison d'être « être un partenaire de confiance qui agit chaque jour dans l'intérêt de ses clients et de la société », notre objectif est d'apporter de la valeur à long terme à nos clients, tout en tenant compte des défis sociétaux et environnementaux qui impactent à la fois nos clients et la société.

L'engagement d'Amundi en faveur de l'investissement responsable repose sur trois convictions :

- ❶ L'intégration des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement est un moteur de performance financière à long terme ;
- ❷ Les acteurs économiques et financiers portent, aux côtés des gouvernements et des consommateurs, une responsabilité à l'égard de la société ;
- ❸ L'accélération de notre ambition ESG est le premier levier de croissance d'Amundi au niveau mondial.

Notre engagement et nos convictions se traduisent dans nos activités de gestion d'actifs, dans le développement de nos gammes de solutions d'investissement et dans le déploiement de conseils et de services auprès de nos clients.

Nous adhérons au concept de « double matérialité » autour duquel nous construisons notre analyse ESG et notre méthodologie de notation ESG propriétaire car nous pensons qu'il est important de considérer ces deux périmètres lorsque nous prenons nos décisions d'investissement, dans l'intérêt de nos bénéficiaires et dans le but de générer des rendements durables⁴.

Cela signifie que nous évaluons non seulement la manière dont les facteurs ESG peuvent significativement affecter la valeur d'une entreprise, mais nous évaluons également l'impact de l'entreprise sur l'environnement, les questions sociales ou encore les droits humains⁵.

Nous pensons que la création de valeur à long terme et la génération de rendements durables vont au-delà de la performance financière à court terme. Cette conviction nous a conduit à intégrer, dans notre philosophie et dans nos pratiques d'investissement, les principaux facteurs de durabilité (tels que le changement climatique, la préservation du capital naturel et la cohésion sociale). Nous reconnaissons que notre démarche en matière de durabilité s'inscrit parmi les efforts collectifs déployés par les entreprises afin de contribuer à la résolution de ces problèmes et allouer efficacement les capitaux pour l'avenir. En tant qu'investisseur, notre rôle dans l'élévation des standards, mais aussi dans l'identification de la performance ESG des entreprises dans lesquelles nous investissons, est un élément clé de cette contribution. Être investisseur responsable à long terme modifie également notre vision globale du risque. Amundi reconnaît que le risque présente de multiples facettes et qu'il s'exerce sur différents horizons temporels. Néanmoins, nous pensons qu'investir sur le long terme est un

1 Source : IPE « Top 500 Asset Managers » publié en juin 2024 sur les encours sous gestion au 31/12/2023

2 Source : Amundi au 30/09/2024

3 Boston, Dublin, Londres, Milan, Paris et Tokyo

4 Des rendements durables impliquent de combiner des normes de gestion de risques rigoureuses à un objectif de rendement.

5 Pour les informations sur la manière dont ces notations et analyses sont mises en œuvre dans les stratégies d'investissement, se référer à la documentation des produits concernés.

avantage. Nos équipes d'investissement regardent au-delà du risque de marché et prennent en compte les risques de crédit, de liquidité et de réputation, ainsi que les risques ESG générés par les activités d'un émetteur. Elles s'appuient sur un département des risques indépendant et ne ligne métier dédiée à l'Investissement Responsable qui accède à des recherches spécialisées et qui fournit sa propre analyse des risques ESG susceptibles d'impacter les portefeuilles.

En 2021, Amundi a achevé son premier plan d'action ESG triennal qui visait à établir un niveau d'intégration ESG⁶ sans précédent au sein de ses activités d'investissement et dans l'ensemble de l'organisation. Ces ambitions se sont traduites par les engagements suivants :

- Définir des objectifs de performance ESG pour 100 % des fonds ouverts gérés activement⁷
- Prendre en compte systématiquement les facteurs ESG dans le dialogue avec les entreprises, via les activités d'engagement et de vote⁸

A la suite de la réalisation de notre premier plan d'action ESG, Amundi a lancé en décembre 2021 un nouveau plan Ambitions ESG 2025 qui permet de continuer à intensifier l'intégration ESG dans nos solutions d'investissement, de renforcer notre offre d'épargne durable et de fixer des objectifs d'alignement interne en ligne avec les engagements ESG d'Amundi. Ce nouveau plan triennal comprend un ensemble d'objectifs ambitieux qui répondront aux besoins actuels et futurs des clients en matière d'investissement responsable.

Le détail sur nos ambitions est disponible dans brochure Ambitions ESG 2025 publiée sur notre site internet www.amundi.fr.

⁶ Intégration explicite et systématique des enjeux ESG dans l'analyse et les décisions d'investissement (Principes pour Investissement Responsable – PRI).

⁷ Se référer à la section « Information sur les produits ESG » en page 30 de la Politique Générale d'Investissement Responsable d'Amundi. Les informations complètes sur les caractéristiques investissement responsable des fonds sont disponibles dans la documentation légale de chaque fonds.

⁸ Les clients institutionnels peuvent choisir d'autres politiques de vote par procuration.

SOMMAIRE

I-	METHODOLOGIES	
1.	ANALYSE ESG	5
1.1	Analyse ESG des entreprises	5
1.2	Analyse ESG des émetteurs souverains	8
1.3	Autres types d'instruments ou d'émetteurs	8
1.4	Intégration de l'ESG dans nos processus d'analyse et d'investissement	8
1.5	Information sur l'utilisation des données ESG brutes, des scores ESG tiers et des produits de données ESG	9
1.6	Outils utilisés	10
2.	POLITIQUE D'ENGAGEMENT	10
2.1	Mesurer et suivre les progrès de l'engagement	11
2.2	Escalade des engagements	12
2.3	Suivi des plans de transition	12
2.4	Suivi des controverses	12
3.	PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES	14
3.1	Principes généraux	14
3.2	Limites méthodologiques et marge d'erreur	15
3.3	Différentes approches selon la couverture des données	15
3.4	Sélection des indicateurs additionnels de principales incidences négatives	15
3.5	Sources de données : Fournisseurs utilisés exclusivement pour les PAIs	16
3.6	Politiques d'engagement et autres considérations des PAIs	16
4.	ACTIONS DE FORMATION A L'ANALYSE ESG	17
II-	POLITIQUE ESG DU FONDS	
1.	OBJECTIFS DU FONDS	21
2.	DEFINITION DE L'UNIVERS D'INVESTISSEMENT	22
3.	PROCESSUS D'INVESTISSEMENT	24
4.	ANALYSE ESG, UTILISATION DES INSTRUMENTS DERIVES, PRATIQUE DU PRET/EMPRUNT DE TITRES ET DES POSITIONS COURTES, INVESTISSEMENT DANS DES OPC	25
5.	POLITIQUE DE CONTROLE INTERNE	25
6.	TRANSPARENCE DES PRATIQUES EXTRA-FINANCIERES	26
6.1	Evaluation mensuelle de la qualité financière et ESG du fonds	26
6.2	Evaluation annuelle des données extra-financières des fonds	27
6.3	Information à destination des investisseurs	31
ANNEXE 1 : DEFINITIONS DES PAIS		33

I. MÉTHODOLOGIES

1. Analyse ESG

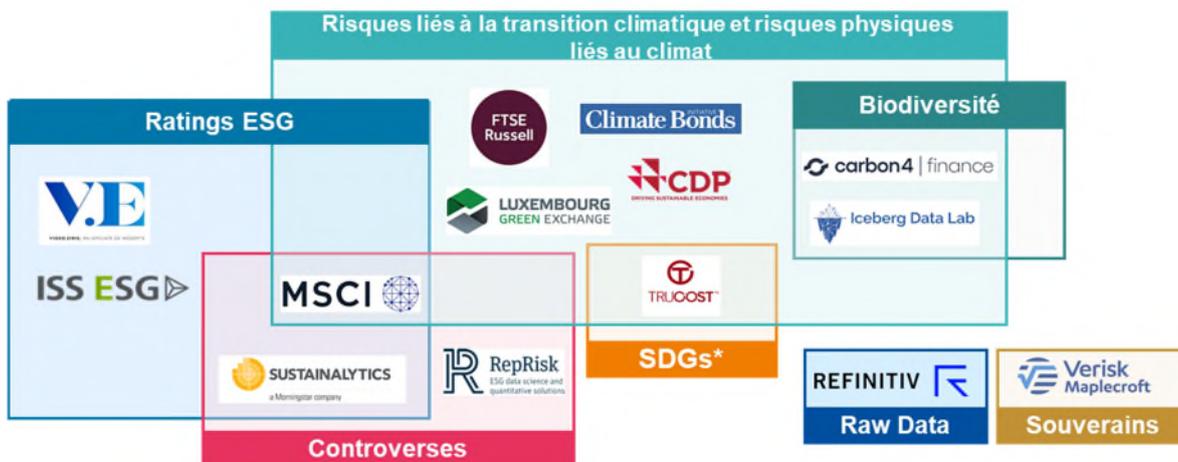
Amundi a défini son propre cadre d'analyse et développé sa propre méthodologie de notation ESG. Cette méthodologie est à la fois propriétaire et centralisée, permettant une approche indépendante et cohérente de l'investissement responsable dans toute l'organisation.

Amundi a développé deux principales méthodologies de notation ESG, la première pour les entreprises émettant des instruments cotés, la seconde pour les entités souveraines. Des méthodologies et des cadres sur mesure sont également développés pour des besoins ou des classes d'actifs spécifiques, ou encore des instruments particuliers tels que les actifs réels⁹ ou les produits d'émissions obligataires.

Notre approche se fonde sur des textes de portée universelle, tels que le Pacte mondial des Nations Unies (UNGC), les principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) en matière de gouvernance d'entreprise, ou encore les recommandations de l'Organisation internationale du Travail (OIT).

La notation ESG vise à mesurer la performance ESG d'un émetteur, c'est-à-dire sa capacité à anticiper et à gérer les risques et opportunités de durabilité inhérents à son secteur et à sa situation individuelle. Elle évalue également la capacité de la direction de l'entreprise à gérer l'impact potentiel négatif de ses activités sur les facteurs de durabilité¹⁰.

Notre analyse s'appuie principalement sur 16 fournisseurs de données :



1.1 Analyse ESG des entreprises

Les principes du *Best-in-Class*

Amundi fonde son analyse ESG sur une approche *best-in-class*. Chaque émetteur est évalué au travers d'un score ESG quantitatif échelonné autour de la moyenne de son secteur, permettant de distinguer les meilleures pratiques des moins bonnes au niveau du secteur. L'évaluation ESG d'Amundi repose sur la combinaison des

⁹ Incluant mais sans s'y limiter : l'immobilier, le capital-investissement, la dette privée, l'investissement à impact, l'infrastructure et les fonds de fonds

¹⁰ Le risque de durabilité désigne un événement ou une condition environnementale, sociale ou de gouvernance qui, s'il se produit, pourrait avoir un impact négatif important sur la valeur de l'investissement - les impacts négatifs sont les impacts des décisions d'investissement qui entraînent des effets négatifs sur les facteurs de durabilité.

données extra-financières provenant des fournisseurs tiers et des analyses qualitatives réalisées par nos analystes ESG sur les secteurs et les thèmes de durabilité associés. Le score quantitatif est traduit sur une échelle alphabétique de sept niveaux, allant de A (pour les meilleures pratiques) à G (pour les moins bonnes). Dans le cadre de l'application des Normes Minimales et de la Politique d'Exclusion d'Amundi, les sociétés notées G sont exclues de l'univers d'investissement¹¹.

Les dimensions ESG

Le cadre d'analyse d'Amundi a été conçu pour évaluer le comportement des entreprises dans les trois domaines ESG : Environnement, Social et Gouvernance. Amundi évalue l'exposition des entreprises aux risques et opportunités ESG, incluant les risques de durabilité et l'impact sur les facteurs de durabilité, ainsi que la manière dont les entreprises gèrent ces défis dans leur secteur respectif. Amundi attribue une notation unique au niveau de l'entreprise, cette dernière est appliquée à tous les types d'instruments sur l'ensemble de la structure du capital.

A. Dimension environnementale

Les enjeux environnementaux présentent des risques et des opportunités. Notre analyse examine la manière dont les entreprises abordent ce sujet et évalue leur capacité à maîtriser leur impact environnemental direct et indirect, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leurs émissions de gaz à effet de serre, en développant des solutions pour lutter contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité.

B. Dimension sociale

Dans cette dimension, nous mesurons la manière dont une entreprise gère son capital humain et ses parties prenantes¹², en nous appuyant sur des principes fondamentaux à portée universelle. Cette dimension couvre de multiples thématiques dont l'aspect social lié au capital humain de l'émetteur, ceux liés aux droits humains, et les responsabilités envers les parties prenantes.

C. Dimension gouvernance

Dans cette dimension, nous évaluons la capacité d'un émetteur à établir un cadre de gouvernance d'entreprise efficace qui lui permette de soutenir sa valeur sur le long terme.

Les critères spécifiques ESG

Notre cadre d'analyse ESG compte 38 critères dont 17 sont généraux (intersectoriels), et 21 sont spécifiques, applicables à certains secteurs uniquement. Ces critères ont été définis pour évaluer la manière dont les questions de durabilité peuvent affecter l'émetteur ainsi que la manière dont celui-ci se les approprie. L'impact sur les facteurs de durabilité ainsi que la qualité des mesures d'atténuation prises sont également examinés. Tous ces critères sont disponibles dans le système de gestion de portefeuille des gérants.

¹¹ Pour des informations plus détaillées sur le champ d'application de la politique d'exclusion, veuillez-vous référer à aux tableaux 1, 2 et 3 présentés en annexe page 34.

¹² Parties prenantes autres que les actionnaires.

Environnement	Social	Gouvernance
Emissions & Energy ●	Health & Safety ●	Board Structure ●
Green Business ●	Working Conditions ●	Audit & Control ●
Clean Energy ○	Labour Relations ●	Remuneration ●
Green Car ●	Supply chain - Social ●	Shareholders' Rights ●
Green Chemistry ●	Product & Customer Responsibility ●	Ethics ●
Sustainable Construction ●	Bioethics ○	Tax practices ●
Responsible Forest Management ●	Responsible Marketing ○	ESG Strategy ●
Paper Recycling ●	Healthy Products ●	
Green Investing & Financing ●	Tobacco Risk ●	
Green Insuring ●	Vehicle Safety ●	
Water Management ●	Passenger Safety ●	
Biodiversity & Pollution ●	Responsible Media ●	
Packaging ○	Data Security & Privacy ●	
Supply Chain - Environment ●	Community involvement & Human Rights ●	
	Digital Divide ○	
	Access to Medicine ○	
	Financial Inclusion ○	

17 Cross sector criteria ●
21 Sector specific criteria ○

Pour être efficace, l'analyse ESG doit se concentrer sur les critères les plus matériels selon l'activité et le secteur de l'entreprise. La pondération des critères ESG est donc un élément crucial de notre cadre d'analyse ESG. Pour chaque secteur, les analystes ESG pondèrent les critères jugés les plus importants.

Le poids d'un ou plusieurs piliers E/S/G peut être inférieur à 20%, en fonction du résultat de la matrice de matérialité définie, qui peut varier significativement d'un secteur à l'autre.

	Energy	Materials	Industrials	Consumer Discretionary	Consumer Staples	Health Care	Financials	Information Technology	Communication Services	Utilities	Real Estate	SSAs
Environnement												
Emissions & Energy ●	10-20%	5-25%	5-30%	0-10%	0-10%	0-15%	0-10%	10-20%	0-15%	5-15%	5-10%	0-10%
Green Business* ●○	0-10%	0-25%	0-15%	0-25%	-	-	0-35%	-	-	0-15%	30-35%	15-20%
Water Management ●	0-10%	5-15%	0-10%	0-10%	0-15%	0-10%	-	0-15%	0-10%	5-20%	-	-
Biodiversity & Pollution* ●○	10-20%	5-20%	5-20%	5-20%	5-25%	5-15%	0-10%	0-10%	0-10%	5-15%	0-10%	-
Supply Chain - Environment ●	0-5%	0-5%	0-10%	0-10%	0-10%	0-5%	-	0-10%	-	0-5%	-	-
Social												
Health & Safety ●	5-15%	0-10%	5-15%	0-5%	0-5%	0-10%	-	-	-	5-15%	-	0-5%
Working Conditions ●	0-10%	0-15%	5-20%	5-15%	0-15%	5-15%	0-10%	5-30%	15-25%	0-5%	5-10%	0-10%
Labour Relations ●	0-5%	0-10%	0-10%	0-5%	0-5%	0-5%	-	-	-	0-5%	-	0-5%
Supply chain - Social ●	0-5%	0-5%	0-10%	0-10%	0-5%	0-5%	0-15%	0-10%	0-10%	0-5%	5-10%	-
Product & Customer Responsibility* ●○	-	0-10%	0-10%	5-15%	10-20%	5-25%	0-30%	5-30%	20-35%	0-5%	5-10%	15-20%
Community involvement & Human Rights* ●○	0-15%	0-15%	0-10%	0-10%	0-10%	0-10%	0-10%	0-10%	0-10%	5-15%	0-10%	-
Gouvernance												
Board Structure ●	5-10%	5-10%	5-10%	5-10%	5-10%	5-10%	5-10%	5-10%	5-10%	5-10%	5-10%	5-10%
Audit & Control ●	5-10%	5-10%	5-10%	5-10%	5-10%	5-10%	5-10%	5-10%	5-10%	5-10%	5-10%	5-10%
Remuneration ●	0-10%	0-10%	0-10%	0-10%	0-10%	0-10%	0-10%	0-10%	0-10%	0-10%	0-10%	0-10%
Shareholders' Rights ●	0-5%	0-5%	0-5%	0-5%	0-5%	0-5%	0-5%	0-5%	0-5%	0-5%	0-5%	-
Ethics* ●○	10-20%	5-15%	5-20%	5-10%	5-15%	5-20%	5-20%	5-15%	0-10%	10-15%	5-15%	15-20%
ESG Strategy ●	0-5%	0-5%	0-5%	0-5%	0-5%	0-5%	0-5%	0-5%	0-5%	0-5%	0-5%	0-5%

● Cross sector criteria (17)
○ Sector specific criteria (21)
* Refer to the table "ESG criteria" for the list of specific criteria

Nos analystes ESG concentrent donc leur niveau d'attention et leurs attentes chaque fois que le risque encouru par une entreprise, sur un critère ESG donné, est jugé élevé et significatif.

Méthodologie de notation ESG

Les notations ESG sont calculées sur la base des critères ESG et de leurs pondérations, déterminés par les analystes, en les combinant avec les scores ESG obtenus auprès de nos fournisseurs de données externes. A chaque étape du processus de calcul, les scores sont normalisés en Z-scores. Les Z-scores permettent de comparer les résultats à une population « normale » (écart du score de l'émetteur par rapport au score moyen du secteur, en nombre d'écart types). Chaque émetteur obtient un score échelonné autour de la moyenne de son secteur, ce qui permet de distinguer les meilleures pratiques des moins bonnes pratiques au niveau du secteur. À la fin du processus, chaque entreprise se voit attribuer un score ESG (compris entre -3 et +3) et son équivalent sur l'échelle de A à G, où A est la meilleure note et G la moins bonne. La note D représente les scores moyens (de -0,5 à +0,5), chaque lettre correspondant à un écart type.

Chaque émetteur dispose d'une seule note ESG, quel que soit l'univers de référence choisi. La notation ESG est « secteur neutre », c'est-à-dire qu'aucun secteur n'est privilégié ou au contraire défavorisé.

Les notes ESG sont mises à jour mensuellement sur la base des données brutes communiquées par nos fournisseurs externes. L'évolution des pratiques ESG des émetteurs est suivie en permanence. Nos analystes ESG réajustent la méthodologie d'analyse et de notation ESG en fonction de l'évolution de l'environnement économique et politique, de l'émergence de risques ESG, ou encore de la survenance d'événements significatifs.

1.2 Analyse ESG des émetteurs souverains

Cette méthodologie de notation ESG a pour objectif d'évaluer la performance ESG des émetteurs souverains. Les facteurs E, S et G peuvent avoir un impact sur la capacité des Etats à rembourser leurs dettes à moyen et long terme. Ils peuvent également refléter la manière dont ils s'attaquent aux grandes questions de durabilité qui affectent la stabilité mondiale.

La méthodologie d'Amundi repose sur une cinquantaine d'indicateurs ESG jugés pertinents par la recherche ESG d'Amundi pour traiter les risques et les facteurs de durabilité¹³. Chaque indicateur peut combiner plusieurs points de données, provenant de différentes sources, y compris des bases de données internationales en libre accès (telles que celles du Groupe de la Banque mondiale, des Nations Unies, etc.) ou des bases de données propriétaires. Amundi a défini les pondérations de chaque indicateur ESG contribuant aux scores ESG finaux des émetteurs souverains et aux différentes composantes E, S et G.

Les indicateurs proviennent d'un fournisseur indépendant. Ils ont été regroupés en 8 catégories afin d'assurer une plus grande clarté, chaque catégorie entrant dans l'un des piliers E, S ou G. A l'instar de l'échelle de notation ESG des entreprises, le score ESG des émetteurs souverains se traduit par une notation ESG allant de A à G.

Environnement	Changement climatique – Capital naturel
Sociale	Droits Humains – Cohésion sociale – Capital humain – Droits civils
Gouvernance	Efficacité gouvernementale – Environnement économique

1.3 Autres types d'instruments ou d'émetteurs

Notre méthodologie de notation ESG standard ne couvre pas l'intégralité des instruments et des émetteurs de nos univers d'investissement. Ceci en raison de la nature des instruments ou de l'absence de couverture par les fournisseurs de données externes (cette situation concerne par exemple les actifs réels, les obligations des municipalités américaines ou les produits titrisés). Pour élargir sa couverture, Amundi a développé des méthodologies spécifiques qui s'appliquent aux actifs réels (*private equity*, émetteurs de dette privée, investissement à impact, immobilier¹⁴, infrastructures, fonds de fonds), aux agences et collectivités locales, ainsi qu'à des instruments spécifiques tels que les obligations vertes ou sociales. Même si chaque méthodologie est spécifique, elles partagent le même objectif, à savoir la capacité à anticiper et à gérer les risques et opportunités en matière de durabilité ainsi que la capacité à gérer leurs impacts négatifs potentiels sur les facteurs de durabilité.

1.4 Intégration de l'ESG dans nos processus d'analyse et d'investissement

Nous sommes convaincus que l'analyse ESG consolide la création de valeur en fournissant une compréhension holistique de l'entreprise. Cette vision nous a conduit à intégrer les critères ESG dans tous nos processus de gestion active et à mettre en œuvre une politique d'engagement le cas échéant. L'intégration ESG repose sur la conviction qu'une solide perspective de développement durable permet aux entreprises de mieux gérer leurs risques réglementaires et de réputation, et d'améliorer leur efficacité opérationnelle. En intégrant ces enjeux, les investisseurs ont une meilleure prise en compte des risques de long terme (financiers, opérationnels, de réputation, etc.), remplissant à la fois leur obligation fiduciaire et leur engagement potentiel à agir en tant

¹³ Le risque de durabilité désigne un événement ou une condition environnementale, sociale ou de gouvernance qui, s'il se produisait, pourrait entraîner un impact négatif significatif sur la valeur de l'investissement. Les impacts négatifs sont les impacts des décisions d'investissement qui entraînent des effets négatifs sur les facteurs de durabilité.

¹⁴ Pour plus d'informations: https://www.amundi.fr/fr_instit/Expertises/Amundi-Actifs-Reels-et-Alternatifs/Immobilier, <https://amundi.oneheart.fr/>

qu'investisseurs responsables. Nous adhérons au concept de « double matérialité » autour duquel nous construisons notre analyse ESG et notre méthodologie de notation propriétaire car nous pensons important de considérer ces deux périmètres lorsque nous prenons nos décisions d'investissement, dans l'intérêt de nos bénéficiaires et dans le but de générer des rendements durables. Cela signifie que nous évaluons non seulement la manière dont les facteurs ESG peuvent significativement affecter la valeur d'une entreprise, mais nous évaluons également l'impact de l'entreprise sur l'environnement, les questions sociales ou encore les droits de l'humains. C'est pourquoi nous suivons en permanence les entreprises dans lesquelles nous investissons, au travers des facteurs E, S et G, tout comme les paramètres financiers plus traditionnels. Nous cherchons à identifier les problèmes et les préoccupations le plus tôt possible, avant qu'ils ne nuisent à la performance de l'entreprise et n'affectent les performances des investissements de nos clients.

Notre notation ESG propriétaire résulte de l'agrégation des scores E, S et G et d'analyses issues de nombreuses sources. Elle est désormais disponible sur plus de 20 911 émetteurs¹⁵. Les portefeuilles d'Amundi peuvent investir dans une variété d'instruments, d'émetteurs ou de projets, avec différents objectifs et contraintes ESG. Les notations ESG et les critères associés issus de la recherche ESG d'Amundi, ainsi que des indicateurs complémentaires liés à la durabilité, sont mis à la disposition de tous nos gérants de portefeuille dans leurs outils de gestion. Cela leur permet d'intégrer les questions de durabilité dans leurs décisions d'investissement et d'appliquer toutes les contraintes pertinentes pour leurs portefeuilles.

1.5 Information sur l'utilisation des données ESG brutes, des scores ESG tiers et des produits de données ESG

Amundi utilise des scores ESG et d'autres indicateurs ESG en provenance de fournisseurs de données tiers afin de déterminer les caractéristiques ou objectifs de durabilité de certains portefeuilles d'investissement gérés par les sociétés de gestion du groupe Amundi.

Bien qu'Amundi fasse preuve d'attention et d'une diligence raisonnable lors de la sélection des fournisseurs de services et de données ESG, ainsi que des scores et produits spécifiques qu'ils délivrent, les scores et indicateurs ESG utilisés peuvent être soumis aux limitations suivantes qui pourraient compromettre la réalisation des caractéristiques durables des objectifs poursuivis par la stratégie d'investissement.

- Méthodologies hétérogènes et absence de processus de vérification ou d'audit indépendant pour les « données brutes » : les données brutes déclarées par les entreprises ou d'autres acteurs économiques (ainsi que les données brutes collectées par les fournisseurs de données) ne sont généralement pas supervisées ou réglementées, et ne sont pas vérifiées par un organisme tiers. Ainsi, la qualité des données brutes peut varier en fonction de la qualité du cadre de reporting de l'entité déclarante. Amundi encourage les entités déclarantes, par le biais de l'engagement, à améliorer la divulgation des données en matière de durabilité pour s'assurer qu'elles répondent aux meilleurs standards, elle encourage également les organismes publics à développer des cadres de communication d'information ambitieux.
- Problèmes de fiabilité des scores ESG et de produits liés aux données : les scores et indicateurs ESG peuvent souffrir d'une qualité insuffisante concernant les données transmises, de problèmes de collecte et diffusion des données non pris en compte lors des contrôles qualité des données, et de problèmes de calcul générés par les modèles lorsqu'il s'agit de données estimées. Les équipes Méthode et Solutions ESG et Global Data Management sont responsables de la supervision des fournisseurs de données ESG d'Amundi, de l'engagement auprès d'eux, et de la recherche de solutions appropriées lorsque des problèmes de qualité de données sont identifiés.
- Manque de disponibilité et de couverture des données : les données brutes indisponibles sont dans certains cas remplacées par des données estimées par des fournisseurs de données tiers. En outre, certains portefeuilles d'investissement présentant des caractéristiques durables peuvent investir dans des actifs dont la couverture de données ESG est incomplète. Amundi fixe généralement un ratio de couverture minimum parmi l'ensemble des prérequis nécessaires pour permettre toute revendication de caractéristiques durables (se référer à la documentation légale et aux rapports périodiques pour des informations complètes sur l'intégration ESG).

¹⁵ Données au 15 janvier 2025

1.6 Outils utilisés

Les outils suivants ont été développés en interne pour les équipes ESG et d'investissement :

Systemes et outils internes	Données	Accès
SRI tool	Rating ESG actuel et historique, par émetteur	Analystes ESG, analystes crédit et actions, gérants and Investment Specialists.
ALTO extra-financial analysis module	Rating ESG moyen du portefeuille. Ratings ESG, notations finales et par critère pour les émetteurs. Répartition par catégorie de notation et par catégorie non notée	Analystes ESG, analystes crédit et actions, gérants and Investment Specialists.
ALTO investment Research	Plateforme de consultation dynamique sur les données financières, ESG et climat pour une société ou un émetteur.	Tous les collaborateurs
iPortal ESG Research	Analyse quantitative ESG par société Recherche sectorielle et thématique Analyse et rapports sur l'engagement	Analystes ESG, analystes crédit et actions, gérants and Investment Specialists.

2. Politique d'engagement

Chez Amundi, l'engagement est un processus continu et ciblé, visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. Il doit donc être axé sur les résultats, être proactif, tenir compte de la double matérialité et intégré à notre processus ESG global. L'engagement diffère de l'accès aux entreprises et du dialogue traditionnel avec une entreprise. Il vise à influencer les activités ou le comportement des entreprises afin d'améliorer leurs pratiques ESG ou leur impact sur des sujets clés de durabilité. Plus précisément, l'engagement implique d'avoir un programme et des objectifs spécifiques, axés sur des résultats concrets dans un délai précis.

L'activité d'engagement est dirigée par l'équipe Recherche ESG, Engagement et Vote. Elle implique les analystes ESG et les analystes de *corporate* gouvernance. L'engagement peut également être réalisé par des analystes financiers ou des gestionnaires de portefeuille. Dans tous les cas, l'équipe Recherche ESG, Engagement et Vote assure la cohérence, la traçabilité et la qualité de ces engagements.

Notre politique d'engagement proactif vise à :

- Contribuer à la diffusion des meilleures pratiques et favoriser une meilleure intégration de la durabilité dans la gouvernance, les opérations et les modèles de développement des entreprises ;
- Déclencher des changements positifs sur la manière dont les entreprises gèrent leurs impacts sur des sujets essentiels liés à la durabilité de notre société et de notre économie ;
- Soutenir les entreprises dans leur propre transition vers un modèle économique plus durable, inclusif et bas carbone ;
- Inciter les entreprises à accroître leurs niveaux d'investissement, de recherche et de développement, dans les domaines les plus hautement nécessaires à cette transition.

Par ailleurs, notre politique de vote permet de remplir au mieux notre devoir d'actionnaire et souligne la nécessité :

- D'un conseil d'administration responsable, diversifié et performant ;
- D'une gouvernance d'entreprise capable appréhender les défis environnementaux et sociaux
- De veiller à ce que les conseils d'administration et les entreprises soient correctement positionnés et préparés pour gérer la transition vers une économie durable, inclusive et bas carbone.

Amundi développe des actions d'engagement auprès des émetteurs autour de cinq thèmes majeurs :

- La transition vers une économie bas carbone ;
- La préservation du capital naturel ;

- Le capital humain et les droits humains ;
- La protection des clients et la responsabilité sociétale ;
- Une gouvernance forte pour un développement durable.

Amundi exerce son activité d'engagement avec les entreprises dans lesquelles elle investit, ou prévoit potentiellement d'investir, quel que soit le type de participations détenues. Les émetteurs faisant l'objet d'actions d'engagement sont principalement choisis en fonction de leur niveau d'exposition à un des thèmes (souvent identifié comme le déclencheur de l'engagement). Amundi pratique également l'engagement au niveau des émissions de titres (obligations vertes, sociales ou durables, fonds, titres adossés à des actifs -ABS-), afin de promouvoir de meilleures pratiques et la transparence.

La démarche d'engagement s'étend sur différents continents et tient compte des réalités locales. L'objectif est d'avoir le même niveau d'ambition à l'échelle mondiale, mais avec des attentes graduelles selon les différentes zones géographiques. Nous souhaitons également que nos activités d'engagement aient un impact et s'ajoutent à l'effort mondial de la communauté financière.

Le calendrier varie en fonction de l'agenda mais la durée moyenne d'un engagement est d'environ trois ans. Amundi définit les différentes étapes et évolutions, qui sont partagées en interne sur notre plateforme de recherche, accessible à toutes les plateformes d'investissement. Des évaluations formelles sont effectuées *a minima* sur une base annuelle.

Amundi exerce ses activités d'engagement tant individuellement que collectivement avec d'autres investisseurs. Les efforts collectifs peuvent souvent produire un impact important. Les initiatives collaboratives peuvent présenter une échelle et un champ d'action additionnels pour l'engagement, ou offrir des opportunités pour un impact plus important.

Nous souhaitons développer un dialogue collaboratif, positif, pragmatique mais ambitieux avec les entreprises, afin d'inspirer un large éventail d'actions qui bénéficieront non seulement aux émetteurs mais également à toutes les parties prenantes, en vue de générer un rendement durable à long terme. Nous sommes convaincus que le dialogue est la pierre angulaire d'un développement sain et solide vers une économie durable, inclusive et bas carbone et vers des rendements durables.

2.1 Mesurer et suivre les progrès de l'engagement

Afin de suivre les objectifs qui ont été définis et les améliorations qui en découlent, Amundi a créé un outil de reporting propriétaire portant sur l'engagement. Cet outil recense les commentaires sur les sujets d'engagement spécifiques (en termes de KPI pour l'amélioration des performances) et suit la performance des émetteurs par rapport aux objectifs. Tous les engagements en cours sont donc enregistrés dans un outil central partagé avec tous les professionnels de l'investissement, à des fins de transparence et de traçabilité. Tout gestionnaire de portefeuille ou analyste financier peut y contribuer.

Amundi évalue les progrès réalisés sur certains des objectifs fixés, à l'aide de jalons. Notre premier objectif est de générer un impact positif et la manière dont nous décidons de nous engager sera toujours déterminée par son efficacité. Une gestion ambitieuse du changement dans les grandes organisations peut s'avérer compliquée, stressante et même considérée comme impossible par les entreprises. Adopter une vision à plus long terme et considérer différents objectifs intermédiaires, qui tiennent compte des situations et des circonstances dans lesquelles l'entreprise opère, est un élément essentiel pour l'efficacité de l'engagement, en gardant à l'esprit l'objectif à long terme, tout en recherchant des améliorations gérables et mesurables à court ou moyen terme.

En tant qu'investisseurs, nous devons être à la fois exigeants et pragmatiques pour promouvoir une transition vers une économie durable, inclusive et bas carbone en temps voulu. Nous sommes conscients des limites actuelles pour mesurer et aborder efficacement les thèmes clés de la durabilité, notamment la science du climat, la biodiversité et les droits humains. Nous considérons la durabilité comme une référence mouvante, et à ce titre, nos stratégies d'engagement évolueront au fil du temps pour mieux intégrer ces évolutions.

2.2 Escalade des engagements

Lorsque l'engagement échoue, ou si le plan de remédiation de l'émetteur semble faible, nous adoptons un mode d'escalade pouvant conduire à l'exclusion¹⁶. Les modes d'escalade incluent, sans ordre particulier, les dégradations de la note d'un ou plusieurs critères ESG, les questions posées lors des assemblées générales, les votes contre la direction, les déclarations publiques, le plafonnement de la note ESG et finalement l'exclusion si le sujet est critique (cf. Politique d'engagement responsable).

Plus précisément, concernant les modes d'escalade via nos activités de vote : si nous détenons des entreprises exposées à des thèmes critiques (climat, préservation du capital naturel, y compris la biodiversité, facteurs ou risques sociaux et autres facteurs de durabilité, controverses graves et/ou violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies¹⁷), ou en cas d'absence de réponses sur l'engagement lié aux facteurs de durabilité, Amundi peut décider de voter contre la décharge du conseil d'administration ou de la direction, ou contre la réélection du président et de certains administrateurs.

Outre l'escalade par le biais de nos activités de vote, l'échec d'un engagement peut déclencher un impact direct sur le montant des capitaux alloués à une entreprise. Les analystes ESG peuvent dégrader le critère concerné de la note ESG, et si le problème est critique, cela peut entraîner une dégradation de la note ESG globale. Amundi s'est engagé à intégrer des critères ESG dans les processus d'investissement des fonds ouverts gérés activement, avec pour objectif de maintenir, en plus des objectifs financiers, un score ESG moyen du portefeuille supérieur à la note ESG moyenne de l'univers d'investissement concerné. Une dégradation des scores ESG réduit donc la capacité d'Amundi à investir sur l'émetteur.

2.3 Suivi des plans de transition

L'analyse des plans de transition comprend trois piliers :

- Une analyse des objectifs de réduction des émissions à court, moyen et long terme et leur cohérence avec l'Accord de Paris.
- Une analyse des mesures mises en œuvre par l'émetteur pour atteindre ses objectifs (stratégie, plan d'action, etc.).
- Une analyse de la gouvernance mise en place pour atteindre ces objectifs.

Pour analyser les deux premiers piliers nous utilisons un score interne appelé le « Paris Aligned Score » auquel nous ajoutons une analyse de la gouvernance mise en place pour respecter le troisième pilier « Une analyse de la gouvernance mise en place pour atteindre ces objectifs. »

2.4 Suivi des controverses

Amundi a mis en place un processus de suivi des controverses dont l'objectif est de :

- Surveiller les risques ESG et les impacts négatifs
- S'assurer que les notations ESG reflètent la réalité actuelle

Le processus de suivi des controverses d'Amundi s'appuie tout d'abord sur des données externes sur les controverses provenant de trois fournisseurs de données : MSCI, Sustainalytics et RepRisk. Trois fois par an, nous extrayons les indicateurs de controverse de ces fournisseurs de données sur l'ensemble de l'univers d'investissement.

16. Pour des informations plus détaillées sur le champ d'application de la politique d'exclusion, veuillez-vous référer à la [politique d'investissement responsable](#) d'Amundi.

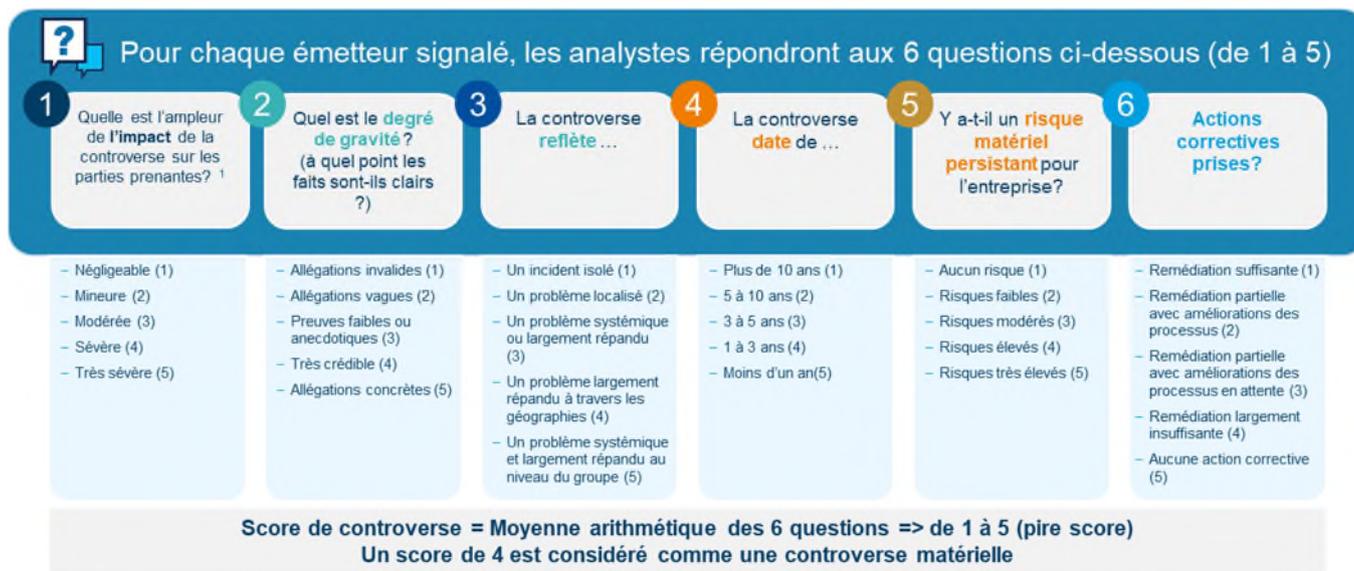
17 UNGC (Pacte mondial des Nations Unies) <https://unglobalcompact.org/>

Ce filtrage quantitatif prend en compte les seuils suivants :

- Controverse grave ou très grave de MSCI
- Controverse importante, élevée ou sévère de Sustainalytics
- UNGC Violator and Potential violator de RepRisk

Cette première étape permet de dresser une liste de plus de 1000 émetteurs présentant des controverses importantes ou graves.

Cette approche quantitative est ensuite enrichie par une évaluation qualitative approfondie menée par les analystes ESG. Pour chaque émetteur signalé, 6 questions sont posées, chaque réponse comptant de 1 à 5, 5 étant le niveau le plus élevé.



1. La société dans son ensemble

Ce processus aboutit à une note finale de 1 à 5 (5 étant la plus mauvaise).

Les évaluations qualitatives des controverses sont résumées dans une base de données spécifique. Les gestionnaires de portefeuille et les analystes financiers ont facilement accès à cette base de données sur la plateforme interne iPortal. La liste des controverses est entièrement revue trois fois par an, mais il existe un processus mensuel de mise à jour de cette liste avec les évolutions les plus significatives survenues au cours du mois précédent.

Amundi engage un actif si nécessaire avec afin d'encourager les actions correctives et s'assurer que l'entreprise a mis en place des actions correctives.

L'engagement peut être mené directement ou collectivement en coopération avec d'autres investisseurs.

Si l'engagement échoue ou si le plan de remédiation de l'émetteur semble faible, nous adoptons un mode d'escalade qui peut conduire à l'exclusion en cas de non-respect du pacte mondial des Nations-Unies. Les modes d'escalade comprennent (sans ordre particulier) une dégradation d'un ou plusieurs critères du score ESG, des questions lors des AGM, des votes contre certaines résolutions, des déclarations publiques, des plafonds de score ESG et finalement l'exclusion si la question est critique. Dans ce cas, la décision est prise par le comité de notation ESG.

Les modes d'escalade pourraient utiliser nos activités de vote, si certaines actions sont détenues, et dans les thèmes qui sont critiques (climat, biodiversité et capital naturel, social, questions liées à la corruption, controverses graves et/ou violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies) ou en cas d'absence de réponses sur l'engagement lié aux facteurs de durabilité, Amundi pourrait décider de voter contre la résolution de décharge, ou contre le renouvellement du mandat du président ou de certains membres du conseil d'administration.

Outre l'escalade par le biais de nos activités de vote, l'échec de l'engagement peut avoir un impact direct sur notre pleine capacité à investir dans une entreprise par le biais d'une dégradation des notes ESG des critères concernés, et si le problème est critique, il pourrait conduire à une dégradation de la note ESG globale. Amundi s'est engagée à intégrer les critères ESG dans le processus d'investissement des fonds ouverts gérés activement, dans le but d'atteindre les objectifs financiers, tout en maintenant les scores ESG moyens des portefeuilles au-dessus du score ESG moyen de leur univers d'investissement respectif. Une dégradation des scores ESG crée donc une pénalité dans notre capacité à investir dans l'émetteur. Le mode d'escalade ultime pourrait être l'exclusion en cas de non-respect du pacte mondial des Nations-Unis.

Dans le cas particulier de la politique biodiversité et Droits Humains

Droit Humains :

Pour évaluer et surveiller le comportement des émetteurs en matière de droits humains, Amundi s'appuie sur sa propre recherche. Le système de notation ESG évalue les émetteurs à partir de données sur les droits humains qui sont disponibles auprès de nos fournisseurs de données.

Les analystes ESG surveillent également les controverses pour identifier les violations des droits humains, en utilisant une grande variété de sources.

Une surveillance est effectuée sur les entreprises particulièrement exposées à des risques potentiels, qui manquent de procédures ou de transparence, et sur les entreprises faisant l'objet de controverses liées aux droits humains. Toutes les entreprises répertoriées sur cette liste prioritaire font l'objet d'un processus d'engagement en vue d'obtenir une amélioration. Lorsque l'engagement échoue, nous pouvons adopter un mode d'escalade afin d'encourager la mise en œuvre de mesures correctives appropriées.

Biodiversité

Pour évaluer et suivre le comportement des émetteurs en matière de biodiversité, Amundi s'appuie également sur sa propre recherche. L'outil de notation ESG propriétaire utilise les données environnementales disponibles auprès de fournisseurs tiers. Les analystes ESG surveillent également les controverses, en utilisant une grande variété de sources afin d'identifier les dommages environnementaux graves affectant négativement la biodiversité.

Les entreprises peuvent avoir des impacts sur la biodiversité, soit en raison de la nature de leurs activités (liées à la déforestation ou à la conversion des écosystèmes par exemple), soit en raison de la localisation de leurs opérations (ou de leur chaîne d'approvisionnement) dans des zones sensibles du point de vue de la biodiversité.

La politique se concentre sur les entreprises qui sont particulièrement exposées à des activités nuisant à la biodiversité et qui ne présentent pas une gestion suffisante des risques associés.

Pour les émetteurs dont les activités ont un impact élevé sur la biodiversité et dont la gestion des risques est insuffisante, Amundi applique une note plafonnée (E ou F) sur les critères concernés de la note ESG. L'absence de processus ou d'information appropriés constitue également une raison de plafonner la note sur les critères concernés.

3. Principales incidences négatives

3.1 Principes généraux

Afin de publier des indicateurs qui représentent au mieux les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité au niveau de l'entité, Amundi a adopté deux approches différentes pour le calcul et la gestion des indicateurs de durabilité liés aux principaux impacts négatifs, l'une basée sur tous les investissements liés à l'entité, et l'autre basée sur le principe du portefeuille couvert ou des investissements pertinents avec des données couvertes divisées par les seuls actifs auxquels elles se rapportent.

Bien qu'Amundi ait identifié les incidences négatives à court et à long terme les plus à même d'avoir un impact significatif sur les portefeuilles d'investissement, les informations disponibles pour évaluer les principales incidences négatives sont limitées et manquent souvent de standardisation entre les secteurs et les régions. Par conséquent, l'approche d'Amundi en matière d'évaluation des principales incidences négatives est appliquée de

manière ascendante au niveau des portefeuilles. De plus, les portefeuilles d'investissement peuvent être exposés à des incidences négatives importantes et chroniques variables en fonction des zones géographiques des entreprises.

Le périmètre de calcul a été identifié sur la base des hypothèses suivantes :

- Les portefeuilles que nous déléguons à un gestionnaire externe entrent dans le champ d'application du rapport sur les principales incidences négatives. Les portefeuilles que nous gérons par délégation sont également inclus dans le périmètre ;
- Les investissements dans un fonds sous-jacent interne (géré par la même société de gestion) ne sont pas inclus car les investissements réalisés par ce fonds interne sont déjà inclus dans le périmètre (pour éviter un effet de double comptage).

Des informations supplémentaires sur le détail de la méthodologie de calcul sont disponibles sur demande auprès d'Amundi.

3.2 Limites méthodologiques et marge d'erreur

Les limites de notre méthodologie sont par construction liées à l'utilisation de données ESG. L'univers des données ESG est en cours de standardisation, ce qui peut avoir un impact sur la qualité des données ; la couverture des données est également limitée. Les réglementations actuelles et futures amélioreront la normalisation des rapports et des informations fournies par les entreprises sur lesquelles reposent les données ESG. Nous sommes conscients de ces limites, que nous atténuons par une combinaison d'approches : l'utilisation de plusieurs fournisseurs de données, une évaluation qualitative structurée des scores ESG par notre équipe de recherche ESG, et la mise en œuvre d'une gouvernance forte.

Enfin, dans certains cas spécifiques, il peut être difficile d'obtenir les données des portefeuilles. Malgré nos efforts pour récupérer toutes les données nécessaires (voir également la section ci-dessous), un manque de disponibilité des données peut avoir un impact sur une certaine partie de nos actifs. Nous encourageons les lecteurs à faire preuve de prudence et à tenir compte de cette marge d'erreur potentielle lors de l'interprétation et de l'utilisation des informations fournies.

Dans le contexte de l'établissement du rapport sur les indicateurs d'incidences négatives, il est important de noter que la base de données utilisée afin de retrouver les positions détenues par les portefeuilles d'investissement a été modifiée en 2023. Cette base de données a été enrichie des positions détenues sur des parts de fonds au cours de l'année 2023, et plus particulièrement à partir du troisième trimestre 2023.

3.3 Différentes approches selon la couverture des données

La couverture des données est inégale entre les différents indicateurs des principales incidences négatives. Dans le cas des indicateurs dont la couverture est inférieure à 100% (par exemple l'écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé), Amundi a adopté une approche de repondération entre les « holdings » pour lesquelles des données sont disponibles. Cela évite de considérer les données manquantes comme nulles, ce qui « diluerait » l'indicateur pour l'ensemble des actifs. Pour les indicateurs PAI 8 et 9, nous avons estimé que la couverture des données par les fournisseurs était trop limitée pour effectuer la repondération, de fait les chiffres ne sont pas extrapolés pour les données manquantes. Pour les investissements dans des fonds tiers, la source de données utilisée a été les valeurs des indicateurs des principales incidences négatives déclarées par les gérants externes dans leurs EETs publiquement disponibles. Amundi se réserve le droit de modifier cette méthodologie et ses sources de données à l'avenir.

3.4 Sélection des indicateurs additionnels de principales incidences négatives

Amundi a identifié les indicateurs additionnels dans les tableaux 2 et 3 du règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022 en évaluant :

- i) Leur pertinence par rapport aux priorités stratégiques ESG d'Amundi telles que décrites dans les politiques globales en 3.1 ;

- ii) La disponibilité des données pour mesurer la gravité de l'impact de ces risques au sein de l'univers d'investissement.

3.5 Sources de données : Fournisseurs utilisés exclusivement pour les PAIs

Entité	Fournisseurs de données
Sociétés	MSCI ISS Trucost Refinitiv (LSEG) SBT CDP
Souverains et supranationaux	MSCI Verisk Maplecroft

3.6 Politiques d'engagement et autres considérations des PAIs

Les principales incidences négatives (PAI) sont les effets négatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Par facteurs de durabilité, on entend les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits humains, la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

En tant que gestionnaire d'actifs responsable, Amundi a le devoir fiduciaire de contribuer positivement à relever les grands défis socioéconomiques et environnementaux dans l'intérêt de ses clients, de ses parties prenantes et de la société. Pour cette raison, Amundi a adopté le concept de « double matérialité » autour duquel nous construisons notre analyse ESG et notre méthodologie de notation. Cela signifie que nous évaluons non seulement la façon dont les facteurs ESG peuvent avoir un impact matériel sur la valeur des entreprises, mais nous évaluons également l'impact de l'entreprise sur l'environnement, les questions sociales ou les droits humains.

En vertu du règlement Disclosure, les acteurs des marchés financiers qui considèrent les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, sont tenus d'indiquer, dans les informations précontractuelles de chaque produit, et de manière concise en termes qualitatifs ou quantitatifs, la manière dont ces impacts sont pris en compte au niveau des fonds. A cela s'ajoute une mention qui précise que les informations sur les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans le reporting périodique.

Au niveau des entités, Amundi considère les PAI via une combinaison d'approches qui peuvent varier en fonction de la classe d'actifs, du processus d'investissement, du type de stratégie ou de la gamme de fonds.

– Engagement¹⁸

L'engagement est un processus continu et ciblé, visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises afin qu'elles améliorent leurs pratiques ESG et leur impact sur les sujets clés de durabilité. Par conséquent, il doit être axé sur les résultats, être proactif, tenir compte de la double matérialité et être intégré à la stratégie globale d'investissement responsable. Cette approche est appliquée à tous les produits d'Amundi.

– Vote

La Politique de Vote d'Amundi répond à une analyse holistique de tous les enjeux de long terme susceptibles d'influencer la création de valeur, y compris les questions ESG matérielles. Pour de plus amples informations, se référer à la Politique de Vote et au Rapport de Vote disponibles sur notre site internet. Cette approche s'applique par défaut à tous les produits d'Amundi.

– Exclusion

¹⁸ La méthodologie de notation ESG est présentée au point 1 de Méthodologie

Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, sectorielles ou basées sur l'activité, qui couvrent certaines des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité énumérées dans le règlement Disclosure. Cette approche est appliquée à tous les fonds d'Amundi couverts par les Normes Minimales et la Politique d'Exclusion Amundi.

– **Intégration des facteurs ESG**

Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et note ESG moyenne pondérée supérieure à celle de l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans le processus de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les principaux impacts sur les facteurs de durabilité ainsi que la qualité des mesures d'atténuation prises à cet égard. Tous les critères sont disponibles dans le système de gestion de portefeuille d'Amundi.

– **Suivi des controverses**

Amundi a développé un système de suivi des controverses qui repose sur les données tierces de trois fournisseurs afin d'identifier de manière systématique les controverses et d'établir leur niveau de gravité sur une échelle propriétaire de 1 à 5 (5 étant le niveau le plus élevé). Cette approche quantitative est ensuite enrichie par une analyse approfondie des controverses jugées sévères (score supérieur ou égal à 3), menés par les analystes ESG, et un examen périodique des évolutions. Dans les cas les plus sévères et répétés, lorsqu'aucune action corrective crédible n'est prise, l'analyste peut proposer une dégradation de la note ESG de l'entreprise. Cela peut aboutir, in fine, à l'exclusion de l'univers d'investissement actif (notation G), qui est validée par le Comité de Notation ESG. Pour les produits gérés activement relevant des Articles 8 et 9, Amundi prend en compte tous les PAI obligatoires applicables à la stratégie du produit et utilise une combinaison partielle ou totale des approches mentionnées ci-dessus.

– **Approche mise en œuvre**

Vous trouverez en annexe de ce document, pour chaque PAI, l'approche généralement mise en œuvre au niveau du Groupe Amundi. Des approches spécifiques peuvent également être appliquées au niveau du produit, dans ce cas, l'approche spécifique est également décrite dans la documentation précontractuelle. Le cas échéant, les PAIs sont priorisés en fonction des objectifs ou des caractéristiques durables du fonds, à condition que toutes les normes minimales soient respectées.

Pour de plus amples informations sur les PAI, veuillez consulter le rapport entité sur les principales incidences négatives.

4. Actions de formation à l'analyse ESG

Afin que chaque collaborateur participe pleinement au développement de l'entreprise, Amundi les accompagne dans la compréhension et le déploiement de la stratégie d'investissement responsable.

À cet effet, Amundi a mis en place un dispositif de formation et d'accompagnement qui couvre une grande diversité de sujets permettant de se familiariser avec l'Investissement Responsable en général, et de comprendre le fonctionnement d'Amundi en tant qu'investisseur responsable.

Ces différents thèmes se présentent sous forme de formations obligatoires en e-learning, mais aussi sous forme de webinars, vidéos, tutoriels ou autres supports pédagogiques.

Ce dispositif a été renforcé par le lancement du programme « Responsible Investment Training ». Lancé fin 2022 et déployé en 2023, ce programme propose des parcours de formation dédiés par métier. Les formations obligatoires constituent le socle commun des parcours. Elles sont enrichies par des modules dont le contenu et le niveau d'expertise sont adaptés aux besoins et attentes des métiers concernés.

En 2023, 100 % des collaborateurs d'Amundi ont été formés à l'investissement responsable, conformément à l'engagement pris dans le Say on Climate. Tous les nouveaux entrants chez Amundi depuis fin 2023 sont formés à ce dispositif.

Le déploiement du socle commun de formations obligatoires à l'investissement responsable est progressif depuis 2023 :

- Introduction à l'ESG et Amundi en tant qu'acteur de l'ESG (1er trimestre 2023)

- Focus Climat (dernier trimestre 2023)
- Méthodologie de notation ESG d'Amundi (2^{ème} trimestre 2024)
- Engagement et au Vote (1^{er} semestre 2025)

Le premier e-learning est commun à l'ensemble des collaborateurs d'Amundi, tandis que les suivants disposent de deux niveaux d'avancement (Core/Extended), selon le métier du collaborateur. En particulier, les métiers de la Gestion et des Risques devront nécessairement suivre le niveau "Extended".

D'autres e-learning ESG seront déployés dans le futur, en fonction des évolutions réglementaires, de marché et des besoins métiers. A titre d'exemple, un e-learning obligatoire module reprenant notamment les règles de communication responsable dans la documentation marketing a été déployé pour certains métiers (communication, marketing etc ..).

Les e-learning sont notifiés aux collaborateurs par mail et sont accessibles sur diverses plateformes dont l'ESG Suite d'Amundi. ESG Suite est également un hub plus global sur l'ensemble des ressources ESG du groupe et des contenus optionnels y sont également accessibles (méthodes, outils, réglementation ...).

Le suivi des formations obligatoires est réalisé par le département RH d'Amundi et des sessions de rattrapage sont organisées pour ceux qui n'ont pas réalisé leur e-learning initialement. Pour chaque e-learning, le score minimum requis du quiz d'évaluation est de 80 % et donne lieu à l'émission d'un certificat de formation.

Outre ces formations obligatoires, Amundi propose dans son plan de formation annuel une offre de formations complémentaires (réglementation finance durable, enrichir l'analyse financière par les critères ESG, biodiversité et investissement responsable...) ainsi que des certifications (AMF finance durable, CFA ESG, CFA Climate risk, valuation and investing). La politique d'accréditation ESG (AMF finance durable, CFA ESG, ESG Essentials, etc.) d'Amundi est à ce jour basée sur le volontariat des collaborateurs.

II. POLITIQUE ESG DU FONDS

Ce document s'applique au fonds Amundi Funds Multi-Asset Sustainable Future, dont les principales caractéristiques sont présentées ci-dessous :

Nom du Fonds	AMUNDI FUNDS MULTI-ASSET SUSTAINABLE FUTURE
Encours du fonds (en M€) au 31/12/2024	904 M€
Classe d'actifs principale	<input checked="" type="checkbox"/> Diversifiée
Approche(s) dominante(s)	<input checked="" type="checkbox"/> Exclusions <input checked="" type="checkbox"/> Sélection positive (Best-in-class) <input checked="" type="checkbox"/> Engagement <input checked="" type="checkbox"/> Approche en Sélectivité
Objectif extra-financier du fonds	Ce fonds a pour objectif de délivrer une croissance du capital tout en poursuivant un objectif d'investissement durable. A cet égard, le fonds investit dans des activités économiques contribuant à un futur durable et permettant de répondre à certains enjeux globaux afin de délivrer une croissance durable.
Univers d'investissement ESG	30% MSCI World + 70% Bloomberg Euro aggregate
Indicateurs de durabilité concernant les incidences négatives	<input checked="" type="checkbox"/> Environnement : Table 1 - PAI 3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (tCO ₂ eq/€m de chiffre d'affaires) – Taux de couverture ≥ 70% fin 2024, ≥ 80% fin 2025 et ≥ 90% fin 2026 <input checked="" type="checkbox"/> Droits Humains : Table 3 – PAI 9. Absence de politique en matière de droits de l'homme – taux de couverture ≥ 50% fin 2024, ≥ 55% fin 2025 et ≥ 60% fin 2026
Exclusions appliquées par le fonds	<p>Mise en œuvre par le fonds des politiques d'exclusions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Amundi (cf. Politique Générale d'Investissement Responsable) - Référentiel du label ISR France (annexe 7) - Exclusions PAB (cf. article 12, paragraphe 1, points a) à g), du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission du 17 juillet 2020 complétant le règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les normes minimales applicables aux indices de référence de l'UE relatifs à la transition climatique et aux indices de référence de l'UE alignés sur l'Accord de Paris) <p>Exclusions normatives liées aux conventions internationales</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Armement controversé (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions interdits par les traités d'Oslo et d'Ottawa, armes chimiques et biologiques) <input checked="" type="checkbox"/> Entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies <p>Exclusions sectorielles</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Armement (armes à uranium appauvri, armement nucléaire, autres armes) <input checked="" type="checkbox"/> Tabac <input checked="" type="checkbox"/> Charbon, pétrole et gaz non-conventionnels

	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Pétrole et gaz conventionnels <input checked="" type="checkbox"/> Production d'électricité <input checked="" type="checkbox"/> Alcool fort <input checked="" type="checkbox"/> Jeux d'argent <input checked="" type="checkbox"/> Pornographie <input checked="" type="checkbox"/> Génie génétique / manipulation génétique <input checked="" type="checkbox"/> Fourrure <p>Exclusions concernant les pays</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Droits humains : pays faisant l'objet de violations (charte internationale des droits de l'homme et OIT - sanctions internationales) <input checked="" type="checkbox"/> Energie nucléaire <input checked="" type="checkbox"/> Possession de l'arme nucléaire <input checked="" type="checkbox"/> Régime autoritaire <input checked="" type="checkbox"/> Protection climatique <input checked="" type="checkbox"/> Corruption et blanchiment d'argent <input checked="" type="checkbox"/> Politique liée à l'armement <input checked="" type="checkbox"/> Pays non-signataire de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique <input checked="" type="checkbox"/> Peine de mort <p>Exclusions liées aux mauvaises pratiques commerciales</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Travail des enfants <input checked="" type="checkbox"/> Travail et droits de l'homme <input checked="" type="checkbox"/> Test sur les animaux <input checked="" type="checkbox"/> Comportement dangereux pour l'environnement <input checked="" type="checkbox"/> Pratiques commerciales inacceptables
Labels	<input checked="" type="checkbox"/> Label ISR (FR)
Classification AMF	Communication centrale
Classification SFDR	Article 8
Liens vers les documents relatifs au fonds	Amundi Funds Multi-Asset Sustainable Future

1. Objectifs du fonds

Ce fonds a pour objectif de délivrer une croissance du capital tout en poursuivant un objectif d'investissement durable. A cet égard, le fonds investi dans des activités économiques contribuant à un futur durable et permettant de répondre à certains enjeux globaux afin de délivrer une croissance durable.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion investit sur des entreprises et émetteurs, au sein des marchés actions et obligataires internationaux, qui participent à créer une contribution sociale ou environnementale positive sur le long terme.

L'intégration de facteurs de durabilité au sein du processus d'investissement se manifeste par la prise en compte d'une approche en sélectivité. Elle consiste à exclure de l'univers défini ci-après au moins 25% des émetteurs, sur la base de leur notation ESG et tenant compte des exclusions spécifiques appliquées au fonds :

- MSCI World
- Bloomberg Euro Aggregate

Afin d'atteindre son objectif d'investissement durable, le fonds applique, en complément de la politique d'investissement responsable d'Amundi, des règles définies à l'annexe 7 du référentiel du label ISR et des règles d'exclusion PAB, un set d'exclusion complémentaires et spécifiques visant d'une part à exclure les entreprises ou émetteurs liés à des activités controversées, et d'autre part à exclure les entreprises ou émetteurs disposant d'une notation ESG strictement inférieure à D sur l'échelle de notation ESG d'Amundi, basée sur sa méthodologie Best-in-Class.

En complément, le fonds utilise pour chaque émetteur des indicateurs de durabilité cumulatifs et basés sur les dimensions suivantes :

- Dimension environnementale : le fonds vise à sélectionner des émetteurs privés bénéficiant d'une notation au moins égale à E sur le critère de transition énergétique et écologique ;
- Dimension sociale : le fonds vise à sélectionner des émetteurs privés bénéficiant d'une notation supérieure au moins égale à E sur le critère de chaîne de production socialement responsable ;
- Dimension de gouvernance : le fonds vise à sélectionner des émetteurs privés bénéficiant d'une notation au moins égale à E sur le critère de mise en œuvre d'une politique d'entreprise durable ;
- Dimension universelle : le fonds vise à sélectionner des émetteurs privés et publics engagés sur le respect de la déclaration de droits de l'Homme et par voie de conséquence des lois internationales liées aux droits humains.

Au second plan de l'intégration des critères relatifs aux dimensions Environnement, Social et de Gouvernance dans le processus d'investissement, l'équipe de gestion va cibler les émetteurs de manière à ce que la note moyenne pondérée du portefeuille soit supérieure à la note moyenne pondérée de l'univers d'investissement de référence [30% MSCI World, 70% Bloomberg Euro Aggregate]. Cet indice composite ne constitue pas un indice de référence impactant les décisions de gestion au regard des marges de manœuvre utilisées dans la gestion du portefeuille.

Par ailleurs, le gérant utilise des indicateurs afin d'évaluer la qualité ESG du fonds sur les plans environnemental, social, de bonne gouvernance, et du respect des droits humains :

- Environnement : Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements.
Cet indicateur a été sélectionné parmi la liste des PAIs¹⁹, il doit avoir un taux de couverture à 70% fin 2024, puis 80% fin 2025 et enfin 90% fin 2026.
- Respect des droits de l'homme : Absence de politique en matière de droits de l'homme.
Cet indicateur a été sélectionné parmi la liste des PAIs, il doit avoir un taux de couverture à 50% fin 2024, puis 55% fin 2025 et enfin 60% fin 2026.
- Gouvernance : Stratégie d'entreprise ESG
Cet indicateur vise à évaluer l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la stratégie de l'entreprise et dans le fonctionnement de ses organes de direction. Il permet également d'évaluer que l'activité soit transparente et traçable en publiant un rapport annuel de développement durable et de performance extra-financière.

¹⁹ Les PAIs sont les impacts négatifs les plus significatifs des investissements sur l'environnement, sur le plan social et du traitement des employés, en matière de respect des droits de l'Homme et de lutte contre la corruption.

- Social : Chaîne d'approvisionnement responsable
Cet indicateur permet de prendre en considération les intérêts des parties prenantes de l'entreprise, c'est-à-dire les clients et les fournisseurs. Il, permet d'évaluer si l'entreprise se comporte de manière responsable envers ses fournisseurs, en adoptant un processus de sélection qui prend en compte les enjeux ESG.

L'équipe de gestion s'engage à améliorer le score du portefeuille par rapport à l'univers d'investissement sur les 2 indicateurs suivants : Environnement et respect des droits de l'Homme.

2. Définition de l'univers d'investissement

L'univers d'investissement du fonds a été défini en cohérence avec l'allocation d'actifs moyenne de celui-ci en base historique, soit une allocation composée d'une part d'actions internationales libellées en toutes devises et d'autre part d'obligations publiques et privées libellées en euros. L'univers d'investissement représentatif du fonds est illustré par l'indice composite suivant : 30% MSCI World + 70% Bloomberg Euro Aggregate, sur lequel l'équipe de gestion applique des filtres responsables afin d'exclure de l'univers d'une part les émetteurs qui ne répondent pas aux critères éthiques fixés pour la gestion du fonds et d'autre part les émetteurs bénéficiant des notes ESG les plus faibles, sur la base de la méthodologie de notation ESG d'Amundi. A cet égard, les différents filtres appliqués sur l'univers d'investissement représentatif du fonds et permettant de déterminer l'univers « investissable » sont détaillés ci-après

A/ Politique d'exclusion mise en œuvre dans le fonds

En complément de la politique d'investissement responsable d'Amundi, des règles définies à l'annexe 7 du référentiel du label ISR et des règles d'exclusion PAB, le fonds Amundi Funds Multi-Asset Sustainable Future suit une politique d'exclusion stricte tant sur les émetteurs privés que publics :

Exclusions appliquées aux entreprises	Définition
Global Compact – Nations Unies	- Sociétés violant de manière répétée et significative un ou plusieurs des 10 principes édictés par les Nations Unies, sans mise en œuvre de mesures correctives.
Armes illégales & controversées	- Sociétés impliquées dans la production ou la vente de mines anti-personnelles ou à sous-munitions, en vertu du traité d'Ottawa et de la convention d'Oslo sur les armes à sous-munitions.
Armes nucléaires	- Sociétés produisant ou distribuant des armes nucléaires ou des composants spécifiques aux armes nucléaires à des pays non-signataires du traité anti-prolifération.
Autres armes	- Sociétés réalisant plus de 5% de leur revenu (% de revenu sur la dernière année ou % estimé max) dans les systèmes d'armement, composants et systèmes/services support liés aux armes.
Tabac	- Sociétés réalisant plus de 5% de leur revenu dans la production de tabac, de produits contenant du tabac ou encore de la vente de ce type de produits.
Charbon	- Sociétés réalisant plus de 5% de leur revenu dans l'extraction de charbon thermique ou dans l'extraction non-conventionnelle de pétrole et de gaz.
Pétrole & Gaz non-conventionnel	- Sociétés réalisant moins de 30% de leur revenu dans les activités liées à l'extraction de gaz naturel ou aux sources d'énergie renouvelable.
Pétrole & Gaz conventionnel	- Sociétés réalisant moins de 30% de leur revenu dans les activités liées à l'extraction de gaz naturel ou aux sources d'énergie renouvelable.
Production d'électricité	Sociétés de fourniture d'électricité <ul style="list-style-type: none"> • Dont la production d'énergie au charbon est supérieure à 5% ; • Dont la production d'énergie nucléaire est supérieure à 5% ; • Dont la production d'énergie au pétrole est supérieure à 5% ; • Dont la production d'énergie au gaz est supérieure à 30%.
Alcool fort	- Sociétés réalisant plus de 5% de leur revenu dans la production d'alcool fort.

Jeux d'argent	– Sociétés réalisant plus de 5% de leur revenu dans la production et la distribution de jeux ou sous-produits de jeux controversés (ex. casino, paris, machine à sous). Les fournisseurs de loteries et de concours ne sont pas concernés.
Génie génétique / Manipulation génétique	– Sociétés réalisant plus de 5% de leur revenu dans la production, la culture et la commercialisation d'organismes et produits génétiquement modifiés et dans la recherche sur les cellules souches liées aux OGM.
Fourrure	– Sociétés réalisant plus de 5% de leur revenu dans la production et la confection de fourrures et de peaux animales.
Pornographie	– Sociétés réalisant plus de 5% de leur revenu dans la production, la distribution et la vente de pornographie.
Exclusions liées aux mauvaises pratiques commerciales	Définition
Travail des enfants	– Violation de la déclaration de l'organisation mondiale du travail sur les principes et droits fondamentaux au travail. Incluant les fournisseurs et sous-contractants.
Travail et droits de l'homme	– Violation des principes issus de la déclaration de l'organisation mondiale du travail sur les principes et droits fondamentaux au travail (liberté de réunion, travail forcé, discrimination) et violation des standards minimum comme les droits de l'homme, la santé, la sécurité et les heures de travail. Incluant les fournisseurs et sous-contractants.
Test sur les animaux	– Activités illégales impliquant des animaux vivants dans l'industrie cosmétique.
Comportement dangereux pour l'environnement	– Violations significatives des lois environnementales et écologiques. Incluant les fournisseurs et sous-contractants.
Pratiques commerciales inacceptables	– Violations significatives des règles communément acceptées de bonne conduite/pratique comme la corruption ou la fraude comptable.
Exclusions appliqués aux Etats	Définition
Sanctions internationales	– Pays (via les obligations d'états ou les entreprises publiques détenues par un état) soumis à des sanctions internationales telles que défini par la politique groupe d'Amundi sur ce sujet (source : code de déontologie interne d'Amundi)
Energie nucléaire	– Pays dont la part d'énergie nucléaire est supérieure à 10% sans projection de plan de sortie du nucléaire
Arme Nucléaire	– Possession de l'arme nucléaire (selon l'Agence internationale de l'énergie atomique)
Régime autoritaire	– Pays classifiés comme "non libre".
Protection climatique	– Pays en deçà de la moyenne sur le critère du changement climatique.
Corruption et blanchiment d'argent	– Violation significative ou mépris des obligations minimales dans ces domaines.
Droits de l'Homme	– Violation significative comme le despotisme politique, la torture, le travail des enfants et le travail forcé, la liberté de réunion et de mouvements, la liberté religieuse, etc.
Politique liée à l'armement	– Dépense liée à l'armement supérieure à 3% du PIB.
Peine de mort	– Pas de suspension de la peine de mort.

B/ Filtrage basé sur la note ESG des émetteurs et sur les notes relatives aux indicateurs ESG prédéfinis

En complément de la politique d'exclusion détaillée ci-avant, l'équipe de gestion applique un filtrage à deux niveaux, en se basant sur la méthodologie de notation ESG d'Amundi :

- Filtre Best-in-Class visant à exclure de l'univers représentatif les entreprises ou émetteurs disposant d'une notation ESG strictement inférieure à D sur l'échelle de notation ESG d'Amundi.
- Filtre spécifique appliqué à chaque émetteur au sein de l'univers représentatif et de manière cumulée sur des indicateurs de durabilité prédéfinis couvrant les dimensions suivantes :
 - o Dimension environnementale : le fonds vise à exclure les émetteurs privés bénéficiant d'une notation strictement inférieure E sur le critère de transition énergétique et écologique ;
 - o Dimension sociale : le fonds vise à exclure les émetteurs privés bénéficiant d'une notation strictement inférieure à E sur le critère de chaîne de production socialement responsable ;
 - o Dimension de gouvernance : le fonds vise à exclure les émetteurs privés bénéficiant d'une notation strictement inférieure à E sur le critère de mise en œuvre d'une politique d'entreprise durable ;
 - o Dimension universelle : le fonds vise à exclure les émetteurs privés et publics non-engagés sur le respect de la déclaration de droits de l'Homme et par voie de conséquence sur des lois internationales liées aux droits humains.

3. Processus d'investissement

Une fois l'univers d'investissement défini, le gérant met en œuvre son processus de sélection des titres.

Les émetteurs combinant les meilleurs fondamentaux d'un point de vue ESG et financier déterminent l'univers éligible.



Pour sélectionner les valeurs au sein de l'univers des valeurs notées ESG par Amundi, l'équipe de gestion s'appuie sur la combinaison d'analyses fondamentale et extra-financière sur la base de critère ESG (Environnement, Social et Gouvernance).

Dans la cadre de son objectif d'investissement durable, évalué sur la base des notations obtenues sur les critères de transition énergétique et écologique, de chaîne de production socialement responsable, de mise en œuvre d'une politique d'entreprise durable et de respect des droits humains, l'équipe de gestion exclut les entreprises et émetteurs privés bénéficiant d'une notation strictement inférieure à E sur chacun des critères précités.

Ensuite, l'équipe de gestion combine l'analyse fondamentale traditionnelle, visant à identifier les émetteurs bénéficiant de perspectives financières positives, et l'analyse extra-financière, visant à identifier les émetteurs impliqués et actifs en matière de transition énergétique et écologique, de chaîne de production socialement responsable et de politique d'entreprise durable. Cette étape permet à l'équipe de gestion d'opérer une sélection de conviction, concentrée sur un nombre réduit de positions (moins de 350 positions), et axé sur des entreprises et émetteurs impliqués en matière d'engagement responsable et offrant des perspectives de croissance financière, nécessaire à l'atteinte des objectifs du fonds.

En cas de dégradation de la note ESG d'un émetteur, l'équipe de gestion dispose de trois mois pour se désinvestir de la position concernée. L'évolution de ces notations est donc suivie scrupuleusement, de même que les possibles controverses attachées à certains émetteurs.

4. Analyse ESG, utilisation des instruments dérivés, pratique du prêt/emprunt de titres et des positions courtes, investissement dans des OPC

Analyse ESG :

Le portefeuille ne peut contenir plus de 10% d'actifs qui ne font pas l'objet d'une évaluation ESG. Des dérogations temporaires pour des raisons techniques sont autorisées. Par exemple : l'indisponibilité temporaire de données ESG sur les introductions en bourse d'obligations, les petites capitalisations, etc. ou l'absence temporaire de produits dérivés suffisants et appropriés sur le marché.

Investissement dans des organismes solidaires

Le fonds n'est pas investi dans des organismes solidaires à ce jour.

Pratique du prêt/emprunt de titres :

Le fonds peut pratiquer le prêt ou l'emprunt de titres par référence au code monétaire et financier. En vue d'exercer des droits de vote, les titres des entreprises françaises sont automatiquement rapatriés. Les titres des émetteurs des autres zones sont rapatriés dans la mesure du possible.

Utilisation des produits dérivés :

Le fonds peut avoir recours à l'utilisation d'instruments dérivés afin de se prémunir d'éventuels risques sur les marchés actions, obligataires et de devises. Au cours des douze derniers mois, des stratégies de couverture du risque ont notamment été mises en œuvre sur les marchés actions, néanmoins cela ne représente qu'une faible proportion de l'actif du fonds. Ainsi, il n'y a pas d'impact significatif sur la qualité ESG des fonds.

Investissement dans des OPC :

Le fonds est autorisé à détenir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPC.

Pratique du short-selling :

Le fonds ne pratique pas le short-selling.

5. Politique de contrôle interne

Les critères ESG sont intégrés au dispositif de contrôle d'Amundi. Les responsabilités sont réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes de Gestion elles-mêmes et le second niveau de contrôle réalisé par les équipes de gestion des risques, qui peuvent contrôler en permanence la conformité des fonds à leurs objectifs et contraintes ESG. La Direction des risques fait partie intégrante de la gouvernance "Investissement Responsable" d'Amundi. Ils surveillent le respect des exigences réglementaires et la gestion des risques liés à ces sujets. Les règles ESG sont suivies par les équipes de gestion des risques au même titre que les autres contraintes de gestion, et s'appuient sur les mêmes outils et les mêmes procédures. Les règles ESG intègrent nos politiques d'exclusion, ainsi que les critères d'éligibilité et les règles spécifiques aux fonds.

Ces règles sont suivies de manière automatisée à partir d'un outil de contrôle propriétaire, avec :

- Des alertes pré-négociation ou alertes de blocage, notamment pour les politiques d'exclusion ;
- Des alertes post-négociation : les gérants reçoivent une notification des dépassements potentiels pour pouvoir les régulariser rapidement.

6. Transparence des pratiques extra-financières

6.1 Evaluation mensuelle de la qualité financière et ESG du fonds

L'évaluation de la qualité financière et ESG du portefeuille est fournie mensuellement dans le reporting du fonds. Il permet de visualiser les performances financières du fonds et les principaux indicateurs de risque ainsi que les notations ESG du portefeuille (de A à G, A étant la notation la plus élevée et G la plus basse) et de son univers d'investissement. Les données proviennent de la configuration créée par nos équipes informatiques et connectée aux outils de notation ESG et de gestion des portefeuilles.

Le rapport ESG comprend les éléments suivants :

- Définitions des critères ESG
- La note ESG moyenne du portefeuille
- L'évaluation pour chaque critère ESG
- La couverture de l'analyse ESG
- L'univers ESG du fonds

Ces éléments quantitatifs sont complétés par un commentaire qualitatif couvrant une analyse des moteurs de performance et les principaux actes de gestion réalisés au cours du mois. Le reporting mensuel comprend également :

- la photo du mois des 4 indicateurs de durabilité suivis par le fonds comparés à son univers d'investissement
- leurs taux de couverture
- leurs définitions

Vous trouverez ci-dessous un exemple d'illustration des pages du reporting mensuel ESG des fonds ayant le label ISR France.



Zoom sur des indicateurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance

En complément de l'évaluation ESG globale du portefeuille et celle des dimensions E, S et G, le gérant utilise des indicateurs d'impact afin d'évaluer la qualité ESG du fonds sur les plans environnementaux, sociaux, de bonne gouvernance, et du respect des droits humains. À cette fin, quatre critères de performance ont été retenus et le fonds a pour objectif d'avoir un portefeuille affichant une meilleure performance que l'univers d'investissement de référence pour au moins deux de ces critères.

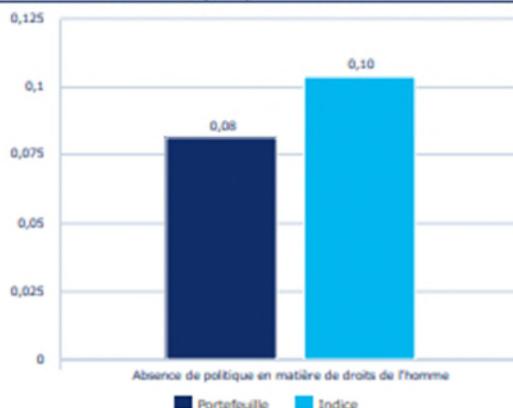
ENVIRONNEMENT : Intensité carbone



Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements – tCO₂eq/km de revenus
Source : Trucost

Taux de couverture (Portefeuille/Indice) 99,24% 98,41%

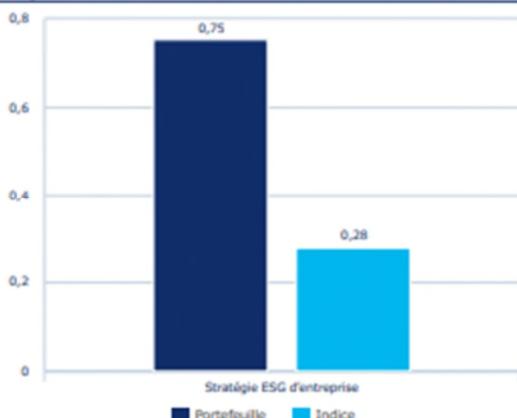
Droits Humains - Absence de politique en matière de droits de l'homme



Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'homme

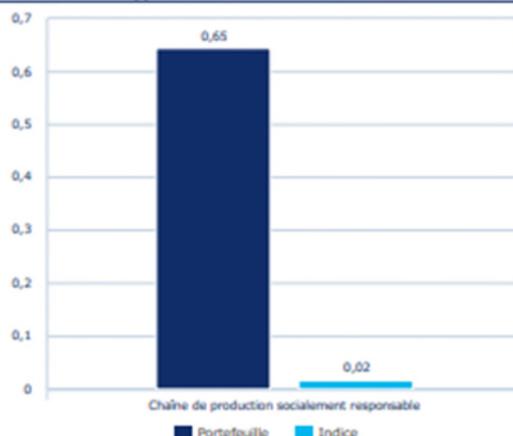
Taux de couverture (Portefeuille/Indice) 100% 100%

GOUVERNANCE : Intégration des facteurs ESG dans la stratégie de l'entreprise



Taux de couverture (Portefeuille/Indice) 100% 95,64%

SOCIAL : Chaîne d'approvisionnement et clients



Taux de couverture (Portefeuille/Indice) 100% 97,02%

Sources et définitions

Intensité carbone : L'intensité des GES du portefeuille est déterminé par le calcul de la moyenne pondérée du portefeuille de l'intensité totale des émissions de gaz à effet de serre par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises du portefeuille (t/€ millions d'euros de chiffre d'affaires). L'indicateur PAI utilise l'approche "tout investissement", ce qui signifie que le dénominateur est déterminé en tenant compte de tous les investissements de l'entité. Les pondérations du portefeuille sont ajustées pour tenir compte de la couverture incomplète des données. Amundi a revu sa méthodologie et publie l'intégralité des émissions du scope 3, cependant les biais potentiels et les inexactitudes dans les données relatives aux émissions du scope 3 demeurent. Il convient également de noter qu'Amundi a changé de fournisseur de données pour le calcul de l'EVIC.

Absence de politique en matière de droits de l'homme : La part des investissements dans des entités n'ayant pas de politique en matière de droits de l'homme dans le portefeuille est évaluée en calculant la somme des poids de ces entreprises dans le portefeuille qui n'ont pas divulgué de politique en matière de droits de l'homme. L'indicateur PAI utilise l'approche "Investissements pertinents", ce qui signifie que le dénominateur est déterminé en considérant uniquement les investissements concernés par l'indicateur. Les pondérations du portefeuille sont ajustées pour tenir compte de la couverture incomplète des données.

Stratégie ESG de l'entreprise : Cet indicateur prend en considération l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la stratégie de l'entreprise et les procédures de fonctionnement des organes de direction. Source de données : Refinitiv.

Chaîne de production socialement responsable : Cet indicateur prend en considération les intérêts des acteurs de l'entreprise, c'est-à-dire les clients et les fournisseurs. Se comporter de manière responsable vis-à-vis des fournisseurs, en adoptant un processus de sélection qui tient compte des questions ESG. Source de données : Amundi.

6.2 Evaluation annuelle des données extra-financières des fonds

– Rapport d'indicateurs d'incidences négatives sur le périmètre du fonds

Le rapport élaboré ici correspond au rapport des indicateurs d'incidences négatives obligatoires ainsi que des indicateurs additionnels utilisés dans le cadre de l'ensemble des fonds du groupe Amundi.

Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité ²	Numero du PAI	AMUNDI FUNDS MULTI-ASSET SUSTAINABLE FUTURE
Investissements dans des sociétés		
Émissions de gaz à effet de serre	Table 1 - PAI 1	
Émissions de GES de niveau 1 - tCO ₂ eq ¹		7084,9
Émissions de GES de niveau 2 – tCO ₂ eq ¹		4336,8
Émissions de GES de niveau 3 – tCO ₂ eq ¹		7261,3
Émissions totales de GES – tCO ₂ eq ¹		18683,0
Empreinte carbone	Table 1 - PAI 2	20,7
Intensité des GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Table 1 - PAI 3	101,7
Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Table 1 - PAI 4	1,1%
Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Table 1 - PAI 5	
Consommation d'énergie de sources d'énergie non renouvelables		55,7%
Production d'énergie de sources d'énergie non renouvelables		42,9%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Table 1 - PAI 6	
NACE A		0
NACE B		0
Nace C		0,5
Nace D		0,1
NACE E		0,4
Nace F		0,1
Nace G		0,0
Nace H		0,2
Nace L		0,6
Biodiversité	Table 1 - PAI 7	10,7%
Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité		
Eau	Table 1 - PAI 8	0
Rejets dans l'eau		
Déchets	Table 1 - PAI 9	0,1
Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs		
Questions sociales et de personnel		
Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Table 1 - PAI 10	0%
Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Table 1 - PAI 11	0%
Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Table 1 - PAI 12	7,8%
Mixité au sein des organes de gouvernance	Table 1 - PAI 13	36,9%
Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Table 1 - PAI 14	0%
Investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux		
Intensité de GES	Table 1 - PAI 15	271,2
Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Table 1 - PAI 16	
Nombre absolu de pays bénéficiaires d'investissements		0
Proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements		0%
Indicateurs d'incidences négatives additionnels		

Eau <i>Additionnel</i> : Investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de gestion de l'eau	Table 2 - PAI 7	38,1%
Emissions carbone <i>Additionnel</i> : Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Table 2 - PAI 4	12,8%
Droits de l'homme <i>Additionnel</i> : Absence de politique en matière de droits de l'homme	Table 3 - PAI 9	9,1%

¹ - Source des émissions : Trucost – Données reportées et données proxy. Le choix des fournisseurs de données (et de leurs modèles d'estimation) a un impact significatif sur le calcul de l'empreinte carbone et de l'intensité.

² les fournisseurs de données pour les sociétés sont MSCI, ISS, Trucost, Refinitiv (LSEG), SBT et CDP. Les fournisseurs de données pour les états et les supranationaux sont MSCI et Verisk Maplecroft.

Merci de vous référer à l'annexe pour les définitions des PAIs et les métriques y référant.

– **Evolution de la performance comparative sur les 4 piliers environnement, sociales, gouvernance et droits humains sur 3 ans**

Indicateurs	31/12/2024		31/12/2023		31/12/2022	
	Fonds	Univers	Fonds	Univers	Fonds	Univers
ENVIRONNEMENT : Table1 - PAI 3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (tCO2eq/€m de revenus) ²⁰	101,7	128,04	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Taux de couverture	99.30%	98.41%	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
DROITS DE L'HOMME Table 3 – PAI 9. Absence de politique en matière de droits de l'homme ²¹	9.1%	9.8%	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Taux de couverture univers	100%	100%	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
SOCIAL : Chaîne de production socialement responsable ²²	0.627	-0.01	0.777	0.053	0.707	0.078
Taux de couverture	100%	96.93%	100%	96.2%	99.7%	n.d.
GOUVERNANCE : Score ESG de l'entreprise ²³	0.751	0.260	0.979	0.959	0.993	0.976
Taux de couverture	100%	95.7%	n.d.	n.d.	94.04%	n.d.

L'équipe de gestion s'engage à améliorer le score du portefeuille par rapport à l'univers d'investissement sur les 2 indicateurs suivants : Environnement - Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements et Respect des droits de l'Homme - Absence de politique en matière de droits de l'homme.

– **Statistiques d'engagement 2024 (31/12/2024)**

Amundi Funds Multi-Asset Sustainable Future

2024

²⁰ ENVIRONNEMENT - Table 1 - PAI 3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (tCO2eq/€m de revenus) (source des émissions : Trucost)

L'intensité des GES du portefeuille est déterminée par le calcul de la moyenne pondérée du portefeuille de l'intensité totale des émissions de gaz à effet de serre par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises du portefeuille (t/EUR millions d'euros de chiffre d'affaires). Pour plus de détails, merci de vous référer à l'annexe de ce document.

²¹ Table 3 – PAI 9. Absence de politique en matière de droits de l'homme (en %, source : MSCI)

Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'homme – % (pour plus de détails sur la définition, merci de vous référer à l'annexe de ce document)

²¹ SOCIAL : Chaîne de production socialement responsable. Source : Amundi.

²² GOUVERNANCE : Stratégie d'entreprise ESG

Les critères évaluent le niveau d'intégration en termes de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la stratégie de l'entreprise et les procédures opérationnelles de ses organes de direction. Source : Amundi.

Nombre d'émetteurs en portefeuille		159
Nombre d'émetteurs engagés		127
% d'émetteurs engagés		79.9%
Nombre d'actions d'engagement :	811	
– Environnement		305
– Social		233
– Gouvernance		273
Répartition des actions d'engagement :	811	
– Transition vers une économie bas carbone		202
– Préservation du capital naturel		103
– Responsabilité client, produit et sociétale		75
– Cohésion sociale		158
– Gouvernance forte pour un développement durable		273

– **Statistiques de votes 2024 (31/12/2024)**

Statistiques globales	Voté	Votable	%
Nombre de Compagnies	91	92	99%
Nombre d'Assemblées Générales	96	97	99%
% d'Assemblées Générales avec au moins un vote « Against Management »	74%		
Nombre de Résolutions	1 447	1 467	99%
% de Résolutions votées « Against management » (*)	21%		
Votes contre le Management	Voté		
Nombre de résolutions votées « Against Management »	307		
Répartition des votes "Against Management"	Voté		
Structure des Conseils	61%		
Rémunérations	16%		
Opérations sur Capital	2%		
Dividendes	0%		
Résolutions d'actionnaires	14%		
Autres	7%		
% des votes "Against Management" au sein de chaque catégorie	Voté		
Structure des Conseils	22%		
Rémunérations	27%		
Opérations sur Capital	6%		
Dividendes	0%		
Résolutions d'actionnaires (*)	62%		
Autres	11%		
Votes en faveur des Résolutions d'actionnaires	Voté		
Nombre de Résolutions d'actionnaires	73		
% de votes en faveur des Résolutions d'actionnaires	63%		
Résolutions reclassées selon la thématique E, S ou G.	Voté		
Environnement / Climat	20		
Social	181		
Gouvernance	1 246		
Instructions	Voté		
Pour	1 155 (80%)		
Contre	287 (20%)		
Abstention	5 (0%)		
Nombre d'Assemblées Générales par Continent	Voté	Votable	%
Amérique	39	39	100%
Asie	11	11	100%
Europe	41	42	98%
Océanie	5	5	100%
Nombre d'Assemblées Générales par Pays	Voté	Votable	%

Allemagne	6	6	100%
Australie	5	5	100%
Autriche	1	1	100%
Canada	1	1	100%
Danemark	2	2	100%
Espagne	4	4	100%
France	6	6	100%
Hong Kong	1	1	100%
Irlande	2	3	67%
Italie	1	1	100%
Japon	9	9	100%
Jersey	3	3	100%
Norvège	1	1	100%
Pays-Bas	3	3	100%
Portugal	1	1	100%
Royaume-Uni	11	11	100%
Taiwan	1	1	100%
USA	38	38	100%
TOTAL	96	97	99%

(*) hormis les résolutions d'actionnaires pour lesquelles le management n'a pas donné de recommandation
n.a. signifie non applicable
n.c. signifie non calculé

6.3 Information à destination des investisseurs

Amundi fournit aux investisseurs une multitude de documents sur son approche Investissement Responsable et les enjeux ESG. Il s'agit notamment de sa politique Investissement Responsable, sa politique de Vote, des rapports annuels label ISR des OPC concernés, des documents de recherche, des analyses sectorielles, des rapports d'engagement, des brochures sur les Solutions d'Investissement Responsable et les Ambitions d'Amundi RI, etc. Cette documentation est accessible sur le site Internet d'Amundi en cliquant sur le lien suivant : <https://le-groupe.amundi.com/Un-acteur-engage/Documentation>

Le tableau ci-dessous synthétise la documentation disponible :

Document	Liens
SOCIETE DE GESTION	
Brochure Corporate	2024 - Brochure Corporate - Décembre 2024
Rapport Intégré 2023	2023 - Rapport intégré - Amundi
Rapport RSE 2023	2023 - Rapport RSE - Amundi
Ambition ESG 2025	www.amundi.fr
Rapport Annuel PRI	2024 - PRI Assessment Report - Amundi 2024 - PRI Transparency Report - Amundi
Rapport d'engagement	2023 - Engagement report - Amundi
Politique d'Investissement Responsable	2024 - Politique générale investissement responsable - Amundi
Politique de vote	2024 - Politique de vote - Amundi
Rapport sur les droits de vote et le dialogue avec les actionnaires	2023 - Rapport de vote - Amundi 2023 - Voting report Appendix - Amundi
Rapport Climat et Durabilité	2023 - rapport Climat et Durabilité - Amundi
Reporting PAI - Amundi	2024 - Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

Politique de traitement des questions ou réclamations des investisseurs	2024 - Politique de gestion des réclamations - Amundi
FONDS	
Prospectus complet	Amundi Funds Multi-Asset Sustainable Future
Rapport annuel	Amundi Funds Multi-Asset Sustainable Future
Rapport Annuel Label ISR	Amundi Funds Multi-Asset Sustainable Future
Inventaire du fonds	Amundi Funds Multi-Asset Sustainable Future
Reporting ESG	Amundi Funds Multi-Asset Sustainable Future
Informations internet durabilité (SFDR)	Amundi Funds Multi-Asset Sustainable Future
Informations internet durabilité (SFDR) -Résumé	Amundi Funds Multi-Asset Sustainable Future
Annexe précontractuelle SFDR	Amundi Funds Multi-Asset Sustainable Future
SFDR Periodic Annex	Amundi Funds Multi-Asset Sustainable Future

ANNEXE 1 : Définitions des PAIS

INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS A L'ENVIRONNEMENT

1. Émissions de GES (source Trucost)

Émissions de GES de niveau 1 - tCO₂eq

Nous calculons l'empreinte carbone totale des portefeuilles de l'entité concernée en combinant les émissions de carbone des entreprises du portefeuille, qui comprennent les émissions de scope 1, 2 et 3, et en les pondérant en fonction de la valeur de l'investissement dans chaque entreprise et de la valeur de l'entreprise, y compris le cash (EVIC), en euros.

Les pondérations du portefeuille sont ajustées pour tenir compte de la couverture incomplète des données.

Scope 1 : Pour l'année de reporting 2023, Amundi a changé de fournisseur de données pour le calcul de l'EVIC.

En raison des changements de méthodologie, les chiffres de cette année et de l'année précédente peuvent ne pas être directement comparables.

Émissions de GES de niveau 2 – tCO₂eq

Nous calculons l'empreinte carbone totale des portefeuilles de l'entité concernée en combinant les émissions de carbone des entreprises du portefeuille, qui comprennent les émissions de scope 1, 2 et 3, et en les pondérant en fonction de la valeur de l'investissement dans chaque entreprise et de la valeur de l'entreprise, y compris le cash (EVIC), en euros.

Les pondérations du portefeuille sont ajustées pour tenir compte de la couverture incomplète des données.

Scope 2 : Pour l'année de reporting 2023, Amundi a changé de fournisseur de données pour le calcul de l'EVIC.

En raison des changements de méthodologie, les chiffres de cette année et de l'année précédente peuvent ne pas être directement comparables.

Émissions de GES de niveau 3 – tCO₂eq

Nous calculons l'empreinte carbone totale des portefeuilles de l'entité concernée en combinant les émissions de carbone des entreprises du portefeuille, qui comprennent les émissions de scope 1, 2 et 3, et en les pondérant en fonction de la valeur de l'investissement dans chaque entreprise et de la valeur de l'entreprise, y compris le cash (EVIC), en euros.

Les pondérations du portefeuille sont ajustées pour tenir compte de la couverture incomplète des données.

Scope 3 : Pour l'année de reporting 2023, Amundi a revu sa méthodologie et publie l'intégralité des émissions du Scope 3, alors qu'en 2022, elle ne communiquait que les émissions de premier niveau (tier 1) amont du Scope 3.

Les biais potentiels et les inexactitudes dans les données relatives aux émissions du scope 3 demeurent. Il convient également de noter qu'Amundi a changé de fournisseur de données pour le calcul de l'EVIC.

En raison des changements méthodologiques significatifs décrits, les chiffres de cette année et de l'année précédente ne sont pas comparables.

Émissions totales de GES – tCO₂eq

Nous calculons l'empreinte carbone totale des portefeuilles de l'entité concernée en combinant les émissions de carbone des entreprises du portefeuille, qui comprennent les émissions de scope 1, 2 et 3, et en les pondérant en fonction de la valeur de l'investissement dans chaque entreprise et de la valeur de l'entreprise, y compris le cash (EVIC), en euros.

Les pondérations du portefeuille sont ajustées pour tenir compte de la couverture incomplète des données.

Total : Pour l'année de reporting 2023, Amundi a revu sa méthodologie et publie l'intégralité des émissions du scope 3, alors qu'en 2022, elle ne divulguait que les émissions du scope 3 amont du premier niveau (tier 1). Les biais potentiels et les inexactitudes dans les données relatives aux émissions du scope 3 demeurent. Il convient également de noter qu'Amundi a changé de fournisseur de données pour le calcul de l'EVIC.

En raison des changements méthodologiques significatifs décrits, les chiffres de cette année et de l'année précédente ne sont pas comparables.

2. Empreinte carbone

Empreinte carbone – tCO₂eq/€m investi – Source : Trucost

Nous calculons l'empreinte carbone totale associée à 1 million d'euros investis dans le portefeuille en combinant les émissions de carbone des entreprises du portefeuille, qui comprennent les émissions de scope 1, 2 et 3, et en les pondérant en fonction de la valeur de l'investissement dans chaque entreprise et de la valeur d'entreprise de l'entreprise, y compris le cash (EVIC) en euros, afin d'obtenir les émissions associées à 1 million d'euros investis dans le portefeuille.

L'indicateur PAI utilise l'approche "tout investissement", ce qui signifie que le dénominateur est déterminé en tenant compte de tous les investissements de l'entité.

Les pondérations du portefeuille sont ajustées pour tenir compte de la couverture incomplète des données.

Pour l'année de reporting 2023, Amundi a revu sa méthodologie et publie l'intégralité des émissions du scope 3, alors qu'elle n'avait publié que les émissions du scope 3 amont du premier niveau (tier 1) en 2022. Les biais

potentiels et les inexactitudes dans les données relatives aux émissions du scope 3 demeurent. Il convient également de noter qu'Amundi a changé de fournisseur de données pour le calcul de l'EVIC. En raison des changements méthodologiques significatifs décrits, les chiffres de cette année et de l'année précédente ne sont pas comparables.

3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements

Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements – tCO₂eq/€m de revenus – Source : Trucost
Nous calculons l'intensité des GES du portefeuille concerné en calculant la moyenne pondérée du portefeuille de l'intensité totale des émissions de gaz à effet de serre par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises du portefeuille (t/EUR millions d'euros de chiffre d'affaires).

L'indicateur PAI utilise l'approche "tout investissement", ce qui signifie que le dénominateur est déterminé en tenant compte de tous les investissements de l'entité.

Les pondérations du portefeuille sont ajustées pour tenir compte de la couverture incomplète des données.

Pour l'année de reporting 2023, Amundi a revu sa méthodologie et publie l'intégralité des émissions du scope 3, alors qu'elle n'avait publié que les émissions du scope 3 amont (tier 1) en 2022. Les biais potentiels et les inexactitudes dans les données relatives aux émissions du scope 3 demeurent. Il convient également de noter qu'Amundi a changé de fournisseur de données pour le calcul de l'EVIC.

En raison des changements méthodologiques significatifs décrits, les chiffres de cette année et de l'année précédente ne sont pas comparables.

4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles

Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles – %. Source Trucost.
Nous calculons l'exposition du portefeuille aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles en additionnant les pondérations des entreprises du portefeuille qui ont une exposition active au secteur des combustibles fossiles ou qui sont liées à des industries telles que le charbon, le pétrole et le gaz.

L'indicateur PAI utilise l'approche "tout investissement", ce qui signifie que le dénominateur est déterminé en tenant compte de tous les investissements de l'entité.

Veuillez noter que les émetteurs pour lesquels les données n'étaient pas disponibles se sont vus attribuer un 0 pour cet indicateur.

Pour l'année de reporting 2023, Amundi a révisé sa méthodologie en changeant de fournisseur de données ESG afin d'identifier les entreprises actives dans le secteur des énergies fossiles. Les entreprises sont actives dès le premier euro dans le secteur des énergies fossiles.

En raison des changements de méthodologie, les chiffres de cette année et de l'année précédente peuvent ne pas être directement comparables.

5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable

Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie – %. Source : MSCI.

– Consommation d'énergie de sources d'énergie non renouvelables

Nous évaluons la part des sources de consommation d'énergie non renouvelable dans le portefeuille en calculant la moyenne pondérée du pourcentage de consommation d'énergie non renouvelable pour les entreprises du portefeuille concerné.

L'indicateur PAI utilise l'approche "Investissements pertinents", ce qui signifie que le dénominateur est déterminé en considérant uniquement les investissements concernés par l'indicateur.

Les pondérations du portefeuille sont ajustées pour tenir compte de la couverture incomplète des données.

Pour l'année de référence 2023, le fournisseur de données a revu sa méthodologie pour estimer la part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable.

En raison des changements de méthodologie, les chiffres de cette année et de l'année précédente peuvent ne pas être directement comparables.

– Production d'énergie de sources d'énergie non renouvelables

Nous évaluons la part des sources de production d'énergie non renouvelable dans le portefeuille en calculant la moyenne pondérée du pourcentage de production d'énergie non renouvelable pour les entreprises du portefeuille concerné.

Les pondérations du portefeuille sont ajustées pour tenir compte de la couverture incomplète des données.

L'indicateur PAI utilise l'approche "Investissements pertinents", ce qui signifie que le dénominateur est déterminé en considérant uniquement les investissements concernés par l'indicateur.

Les pondérations du portefeuille sont ajustées pour tenir compte de la couverture incomplète des données.

Pour l'année de référence 2023, le fournisseur de données a revu sa méthodologie pour estimer la part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable.

En raison des changements de méthodologie, les chiffres de cette année et de l'année précédente peuvent ne pas être directement comparables.

6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique

Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique – GWh/€m de revenus. Source : MSCI.

Concerne les NACE de A à H ainsi que le L (merci de vous référer à la documentation européenne sur les codes [NACE](#) pour plus d'information).

Nous évaluons l'efficacité énergétique du portefeuille en calculant la moyenne pondérée de l'intensité de la consommation d'énergie (mesurée en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires) pour les entreprises des secteurs à fort impact climatique (codes de section NACE A, B, C, D, E, F, G, H et L) dans le portefeuille concerné. Le code du groupe de la Nomenclature des activités économiques (NACE) utilisé pour chaque entreprise détenue est basé sur l'activité dont le revenu déclaré ou estimé est le plus élevé pour l'année la plus récente disponible. L'indicateur PAI utilise l'approche "Investissements pertinents", ce qui signifie que le dénominateur est déterminé en considérant uniquement les investissements concernés par l'indicateur.

Les pondérations du portefeuille sont ajustées pour tenir compte de la couverture incomplète des données.

Bien qu'Amundi n'ait pas procédé à des changements de méthodologie ou de fournisseurs de données ESG, il convient de noter que les variations peuvent provenir soit du changement de calcul des fournisseurs de données, soit de l'évolution des portefeuilles.

7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité

Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones – %. Source : MSCI.

Nous évaluons l'exposition et les risques potentiels pour la biodiversité et l'environnement en additionnant les poids des entreprises du portefeuille concerné qui ont des activités situées dans des zones sensibles du point de vue de la biodiversité et qui sont impliquées dans des controverses ayant un impact important sur l'environnement. L'indicateur PAI utilise l'approche "Investissements pertinents", ce qui signifie que le dénominateur est déterminé en considérant uniquement les investissements concernés par l'indicateur.

En raison de changements dans la méthodologie, les chiffres de cette année et de l'année précédente peuvent ne pas être directement comparables.

8. Rejets dans l'eau

Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée – t/€m investi. Source : MSCI.

Nous évaluons les "émissions dans l'eau" associées à 1 million d'euros investis dans le portefeuille en additionnant les émissions (mesurées en tonnes métriques) des entreprises du portefeuille et en les pondérant par la valeur de l'investissement dans chaque entreprise divisée par la dernière valeur d'entreprise disponible, y compris le cash (EVIC) de l'entreprise.

L'indicateur PAI utilise l'approche "tout investissement", ce qui signifie que le dénominateur est déterminé en tenant compte de tous les investissements de l'entité.

Lorsque les données disponibles sont limitées, les chiffres ne sont plus extrapolés en cas de données manquantes. Veuillez donc noter que cette année, à cause du manque de données du fournisseur, les émetteurs pour lesquels les données n'étaient pas disponibles se sont vus attribuer un 0 pour cet indicateur.

Pour l'année de reporting 2023, suite à la révision par le fournisseur de données de sa méthodologie afin de mieux aligner l'indicateur sur les exigences réglementaires de la SFDR, la couverture a diminué en 2023.

En raison des changements méthodologiques significatifs décrits, les chiffres de cette année et de l'année précédente ne sont pas comparables.

9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs

Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée – t/€m investi. Source : MSCI.

Nous évaluons le ratio de déchets dangereux associé à 1 million d'euros investis dans le portefeuille en additionnant les déchets dangereux (mesurés en tonnes métriques) des entreprises du portefeuille et en les pondérant par la valeur de l'investissement dans chaque entreprise divisée par la dernière valeur d'entreprise incluant le cash (EVIC) de l'entreprise.

L'indicateur PAI utilise l'approche "tout investissement", ce qui signifie que le dénominateur est déterminé en tenant compte de tous les investissements de l'entité.

Lorsque les données disponibles sont limitées, les chiffres ne sont plus extrapolés en cas de données manquantes. Veuillez donc noter que cette année, à cause du manque de données du fournisseur, les émetteurs pour lesquels les données n'étaient pas disponibles se sont vus attribuer un 0 pour cet indicateur.

Pour l'année de déclaration 2023, le fournisseur de données a révisé les données. Une meilleure divulgation de la part des entreprises a été observée et, par conséquent, des données plus granulaires sont disponibles. Par conséquent, les chiffres et les valeurs aberrantes ont diminué.

En raison des changements méthodologiques significatifs décrits, les chiffres de cette année et de l'année précédente ne sont pas comparables.

INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION

10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales

Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales – %. Source : Amundi.

Nous évaluons les violations de l'UN Global Compact Principles au sein du portefeuille concerné en additionnant les pondérations des entreprises du portefeuille qui présentent des violations de ces principes.

L'indicateur PAI utilise l'approche "Investissements pertinents", ce qui signifie que le dénominateur est déterminé en considérant uniquement les investissements concernés par l'indicateur.

Les pondérations du portefeuille sont ajustées pour tenir compte de la couverture incomplète des données.

Pour l'année de reporting 2023, Amundi a revu sa méthodologie afin de fournir une meilleure granularité sur une base trimestrielle.

En raison des changements de méthodologie, les chiffres de cette année et de l'année précédente peuvent ne pas être directement comparables.

11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales

Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations – %. Source : MSCI.

Pour évaluer la part des investissements dans des entreprises bénéficiaires sans politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni mécanisme de traitement des plaintes en cas de violation des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, nous additionnons les poids des entreprises du portefeuille concerné qui n'ont pas de preuve d'un mécanisme de contrôle du respect du Pacte mondial des Nations unies.

L'indicateur PAI utilise l'approche "Investissements pertinents", ce qui signifie que le dénominateur est déterminé en considérant uniquement les investissements concernés par l'indicateur.

Pour l'année de reporting 2023, le fournisseur de données a revu sa méthodologie pour évaluer l'absence de processus et de mécanismes de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (%).

En raison des changements de méthodologie, les chiffres de cette année et de l'année précédente peuvent ne pas être directement comparables.

12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé

Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements – %. Source : Refinitiv.

Nous calculons l'écart de rémunération entre hommes et femmes non ajusté du portefeuille concerné en calculant la moyenne pondérée du portefeuille du ratio d'écart de rémunération entre hommes et femmes de l'entreprise.

L'indicateur PAI utilise l'approche "Investissements pertinents", ce qui signifie que le dénominateur est déterminé en considérant uniquement les investissements concernés par l'indicateur.

Lorsque la couverture du ratio d'écart de rémunération entre hommes et femmes est inférieure à 100 %, les pondérations du portefeuille sont ajustées pour tenir compte de la couverture incomplète des données.

Bien qu'Amundi n'ait pas procédé à des changements de méthodologie ou de fournisseurs de données ESG, il convient de noter que les variations peuvent provenir soit du changement de calcul des fournisseurs de données, soit de l'évolution des portefeuilles.

13. Mixité au sein des organes de gouvernance

Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres – % ; Sources : Refinitiv, ISS, CRISIL, MSCI.

Nous calculons le % de diversité de genre du conseil d'administration du portefeuille concerné en calculant la moyenne pondérée du portefeuille du pourcentage de membres du conseil d'administration qui sont des femmes dans les entreprises détenues, exprimée en pourcentage de tous les membres du conseil d'administration. L'indicateur PAI utilise l'approche "Investissements pertinents", ce qui signifie que le dénominateur est déterminé en considérant uniquement les investissements concernés par l'indicateur.

Lorsque la couverture de la diversité des genres dans les conseils d'administration est inférieure à 100 %, les pondérations du portefeuille sont ajustées pour tenir compte de la couverture incomplète des données.

Bien qu'Amundi n'ait pas procédé à des changements de méthodologie ou de fournisseurs de données ESG, il convient de noter que les variations peuvent provenir soit du changement de calcul des fournisseurs de données, soit de l'évolution des portefeuilles.

14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)

Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées – %. Source : BASM Amundi.

Nous évaluons l'exposition aux armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et biologiques) du portefeuille concerné en additionnant les pondérations des entreprises du portefeuille qui ont une exposition aux armes controversées.

L'indicateur PAI utilise l'approche "Investissements pertinents", ce qui signifie que le dénominateur est déterminé en considérant uniquement les investissements concernés par l'indicateur.

Les pondérations du portefeuille sont ajustées pour tenir compte de la couverture incomplète des données.

Pour l'année de reporting 2023, Amundi a revu sa méthodologie afin de fournir une meilleure granularité sur une base trimestrielle.

En raison des changements de méthodologie, les chiffres de cette année et de l'année précédente peuvent ne pas être directement comparables.

INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES ÉMETTEURS SOUVERAINS OU SUPRANATIONAUX

15. Intensité de GES

Intensité de GES des pays d'investissement – tCO₂eq/€m PIB. Source : Trucost.

L'intensité carbone des pays investis est calculée en divisant les émissions de chaque pays par son PIB, ce qui donne l'intensité carbone de chaque participation. Pour calculer l'intensité carbone du portefeuille, on fait ensuite la moyenne de ces intensités carbone individuelles en utilisant les pondérations attribuées à chaque investissement dans le portefeuille.

L'indicateur PAI utilise l'approche "tout investissement", ce qui signifie que le dénominateur est déterminé en tenant compte de tous les investissements de l'entité.

En raison des changements méthodologiques significatifs décrits, les chiffres de cette année et de l'année précédente ne sont pas comparables.

16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales

Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national – valeur absolue et valeur relative en %. Source : Verisk.

- Nombre absolu de pays bénéficiaires d'investissements

Nous calculons le nombre absolu de pays bénéficiaires en comptant le nombre de pays identifiés comme présentant des violations sociales dans le portefeuille.

L'indicateur PAI utilise l'approche "tout investissement", ce qui signifie que le dénominateur est déterminé en tenant compte de tous les investissements de l'entité.

Pour l'année de reporting 2023, Amundi a révisé sa méthodologie en changeant de fournisseur de données ESG pour identifier les pays sujets à des violations sociales.

En raison des changements de méthodologie, les chiffres de cette année et de l'année précédente peuvent ne pas être directement comparables.

- Proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements

Pour calculer le nombre relatif de pays d'investissement présentant des violations sociales, nous divisons le nombre absolu par le nombre total de pays d'investissement dans le portefeuille.

L'indicateur PAI utilise l'approche "tout investissement", ce qui signifie que le dénominateur est déterminé en tenant compte de tous les investissements de l'entité.

Pour l'année de reporting 2023, Amundi a révisé sa méthodologie en changeant de fournisseur de données ESG pour identifier les pays sujets à des violations sociales.

En raison des changements de méthodologie, les chiffres de cette année et de l'année précédente peuvent ne pas être directement comparables.

INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES ACTIFS IMMOBILIERS

17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers

Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles – %. Source : N/A

La pollution est intégrée dans la notation ESG des actifs.

18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique

Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique – %. Source : N/A

Le niveau de performance énergétique de chaque bâtiment est pris en compte au moyen de son DPE (Diagnostic de performance énergétique).

AUTRES INDICATEURS RELATIFS AUX PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITÉ

Tableau 2 – 4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone

Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris – %. Source : SBTi/CDP.

Nous évaluons l'ampleur des investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone dans le portefeuille pertinent en calculant la somme des pondérations de ces entreprises dans les portefeuilles pertinents qui n'ont pas soumis d'objectif SBTi ou CDP.

L'indicateur PAI utilise l'approche "Investissements pertinents", ce qui signifie que le dénominateur est déterminé en considérant uniquement les investissements concernés par l'indicateur.

Les pondérations du portefeuille sont ajustées pour tenir compte de la couverture incomplète des données.

Pour l'année de reporting 2023, Amundi a revu sa méthodologie. Dans le cadre de cette révision, les émetteurs qui ont soumis ou qui ont un objectif validé sont considérés comme prenant des initiatives pour réduire les émissions de carbone.

En raison des changements significatifs de méthodologie décrits, les chiffres de cette année et de l'année précédente ne sont pas comparables.

Tableau 3 – 9. Absence de politique en matière de droits de l'homme

Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'homme – %. Source : MSCI.

Nous évaluons la part des investissements dans des entités n'ayant pas de politique en matière de droits de l'homme dans le portefeuille concerné en calculant la somme des poids de ces entreprises dans le portefeuille concerné qui n'a pas divulgué de politique en matière de droits de l'homme.

L'indicateur PAI utilise l'approche "Investissements pertinents", ce qui signifie que le dénominateur est déterminé en considérant uniquement les investissements concernés par l'indicateur.

Les pondérations du portefeuille sont ajustées pour tenir compte de la couverture incomplète des données.

Bien qu'Amundi n'ait pas procédé à des changements de méthodologie ou de fournisseurs de données ESG, il convient de noter que les variations peuvent provenir soit du changement de calcul des fournisseurs de données, soit de l'évolution des portefeuilles.

DISCLAIMER

Ce document est fourni à titre d'information promotionnelle et non contractuelle ne constituant ni un conseil en investissement, ni une recommandation d'investissement, ni une sollicitation d'achat ou de vente.

Avant toute souscription, l'investisseur potentiel doit consulter la documentation réglementaire des OPC agréés par l'Autorité des Marchés Financiers dont le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (« DICI ») en vigueur, disponible sur le site www.amundi.com ou sur simple demande au siège social de la société de gestion.

L'investisseur est soumis à un risque de perte en capital (voir le détail des Risques dans le DICI et le prospectus).

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations, prévisions et analyses fournies ne sont pas garanties. Elles sont établies sur des sources considérées comme fiables et peuvent être modifiées sans préavis. Les informations et prévisions sont inévitablement partielles, fournies sur la base de données de marché constatées à un moment précis et sont susceptibles d'évolution.

Il appartient à l'investisseur de s'assurer de la compatibilité de cet investissement avec les lois de la juridiction dont il relève et de vérifier si ce dernier est adapté à ses objectifs d'investissement et sa situation patrimoniale (y compris fiscale).

Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents des États Unis d'Amérique et des « U.S. Persons », telle que l'expression est définie par la « Régulation S » de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933 et dans le Prospectus du ou des OPC décrits dans ce document.

Informations réputées exactes au 28/02/2025.

Reproduction interdite sans accord exprès de la Société de Gestion.

MENTIONS LÉGALES

Amundi Asset Management

Siège social : 91-93, boulevard Pasteur - 75015 Paris - France.

Adresse postale : 91-93, boulevard Pasteur CS21564 75730 Paris Cedex 15 - France.

Tél. +33 (0)1 76 33 30 30 - amundi.com

Société par Actions Simplifiée - SAS au capital de 1 143 615 555 euros - Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 04000036.

Siren : 437 574 452 RCS Paris - Siret : 43757445200029 - Code APE : 6630 Z - N° Identification TVA : FR58437574452.

Statement of Holdings of AMUNDI FUNDS MULTI-ASSET SUSTAINABLE FUTURE as of 31/12/2024

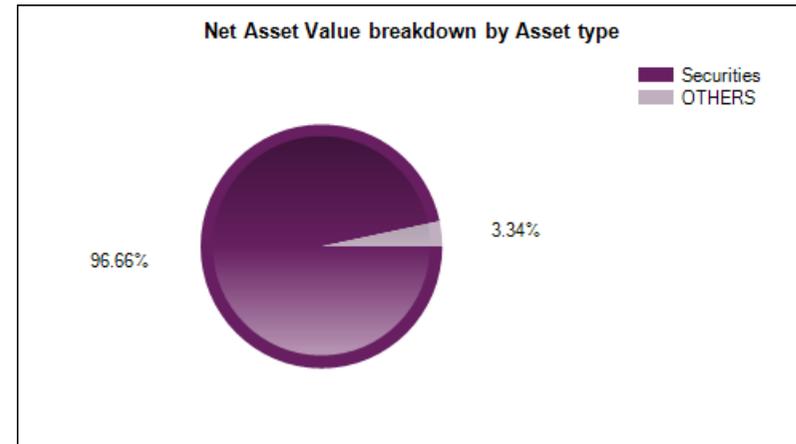
▼ Fund description

Fund description	Code	Net asset value	Ccy	NAV Status
AMUNDI FUNDS MULTI-ASSET SUSTAINABLE FUTURE	409338	904 430 926.35 EUR		OFF

▼ Summary

Unit	ISIN Code	NAV per share	Class Net Asset Value	NAV Ccy	Outstanding shares
A1	LU1941681956	107.21000	178 980 456.16000	EUR	1 669 491.41700
A2	LU1941682095	107.23000	7 740 827.89000	EUR	72 187.71700
AC	LU2110861817	48.31000	8 973 983.80000	CHF	185 750.29100
AR	LU2176991698	1 206.45000	969 759 942.17000	CZK	803 815.67700
AU	LU1941682681	98.79000	3 554 193.43000	USD	35 976.01500
B	LU2011223687	1 099.89000	38 574 313.07000	EUR	35 071.04400
E	LU2036673882	5.25300	98 292 030.40000	EUR	18 712 408.78100
E1	LU2040441128	51.94000	108 116.55000	EUR	2 081.60600
F	LU2018721113	5.02600	2 425 771.86000	EUR	482 661.78600
F1	LU1941682418	102.94000	298 092.01000	EUR	2 895.69200
I	LU2462611307	1 062.24000	28 680.37000	EUR	27.00000
I0	LU2031984342	1 096.84000	19 107 368.53000	EUR	17 420.31100
I1	LU1941682178	1 119.95000	23 169 566.44000	EUR	20 688.07400
I2	LU2359308629	969.02000	4 845.09000	GBP	5.00000
J	LU2085675861	1 090.72000	52 642 700.23000	EUR	48 264.00000
M1	LU1941682509	112.12000	84 182 919.44000	EUR	750 858.08700
R	LU2359306094	49.22000	4 921.79000	EUR	100.00000
R1	LU1941682251	110.46000	653 586.02000	EUR	5 916.70200
R5	LU2391859084	49.83000	2 449 164.13000	EUR	49 154.78000
S1	LU1941682335	106.97000	344 250 894.48000	EUR	3 218 182.33300

Market Value FCY	Book Cost FCY	P&L	Accruals
Securities			
874 480 043.85	853 074 693.76	17 136 543.86	4 268 806.23
Coupons & Dividends			
296 251.63	293 776.75	2 474.88	
Options			
8 148.24	421 197.68	-413 049.44	
FX forwards			
-237 970.11		-237 970.11	
Cash & Equivalent			
29 884 452.74	29 760 140.40	124 312.34	
Total			
904 430 926.35	883 549 808.59	16 612 311.53	4 268 806.23



v Holdings

Security code	Asset description	Quantity / Amount	Price	Ccy	Price Date	Book Cost FCY	Market Value FCY	Accruals	P&L	% TNA
Securities										
Bonds										
FR0014002GB5	AGENCE FRANCAISE DEVELOP 0.375% 25/05/2036	3 300 000.000	70.97700	EUR	31/12/2024	3 243 141.00	2 349 699.90	7 458.90	-900 900.00	0.26
FR0013365376	AGENCE FRANCAISE DEVELOP 0.5% 31/10/2025	6 200 000.000	98.28600	EUR	31/12/2024	6 379 331.00	6 098 912.82	5 180.82	-285 599.00	0.67
FR0014004QX4	ALSTOM SA 0.125% 27/7/2027	7 700 000.000	93.53800	EUR	31/12/2024	7 667 505.00	7 206 566.07	4 140.07	-465 079.00	0.80
XS1482736185	ATLAS COPCO AB 0.625% 30/08/2026	3 500 000.000	96.86200	EUR	31/12/2024	3 576 954.80	3 397 541.58	7 371.58	-186 784.80	0.38
XS2046736752	ATLAS COPCO FINANCE 0.125% 03/09/2029	1 300 000.000	88.89300	EUR	31/12/2024	1 290 058.00	1 156 138.79	529.79	-134 449.00	0.13
XS2790910272	BANCO BILBAO VIZCAYA AGR 3.50% 26/03/2031	3 600 000.000	102.30800	EUR	31/12/2024	3 575 880.00	3 779 745.53	96 657.53	107 208.00	0.42
XS2322289385	BANCO BILBAO VIZCAYA ARG VAR 24/03/2027	3 800 000.000	96.96900	EUR	31/12/2024	3 743 925.00	3 688 491.86	3 669.86	-59 103.00	0.41
ES0413900566	BANCO SANTANDER SA 0.25% 10/07/2029	2 800 000.000	89.65000	EUR	31/12/2024	2 843 749.00	2 513 536.99	3 336.99	-333 549.00	0.28
XS2101325111	BANK OF NOVA SCOTIA 0.01% 14/01/2027	4 200 000.000	95.10100	EUR	31/12/2024	4 222 171.00	3 994 645.93	403.93	-227 929.00	0.44
XS2049707180	BANK OF NOVA SCOTIA 0.125% 04/09/2026	5 900 000.000	95.90500	EUR	31/12/2024	5 787 768.00	5 660 779.25	2 384.25	-129 373.00	0.63
ES0413679327	BANKINTER SA 1% 05/02/2025	2 800 000.000	99.79700	EUR	31/12/2024	2 957 376.00	2 819 561.90	25 245.90	-163 060.00	0.31
DE000BLB6JK8	BAYERISCHE LANDESBANK 0.05% 04/30/2031	2 500 000.000	84.79100	EUR	31/12/2024	2 032 925.00	2 120 614.04	839.04	86 850.00	0.23
XS2332592760	BNG BANK NV 0.125% 19/04/2033	19 000 000.000	80.47300	EUR	31/12/2024	14 851 074.00	15 306 527.53	16 657.53	438 796.00	1.69
XS2887172067	BNG BANK NV 2.75% 28/08/2034	6 000 000.000	98.28400	EUR	31/12/2024	5 972 100.00	5 953 546.85	56 506.85	-75 060.00	0.66
XS2051494495	BRITISH TELECOMMUNICATION 1.125% 12/09/2029	3 500 000.000	92.28300	EUR	31/12/2024	3 638 528.00	3 241 771.44	11 866.44	-408 623.00	0.36
DE0001030724	BUNDESREPUB DEUTSCHLAND 0% 15/08/2050	7 000 000.000	52.63100	EUR	31/12/2024	3 717 560.00	3 684 170.00		-33 390.00	0.41
FR0013511615	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL 0.01% 07/05/2025	3 000 000.000	99.07400	EUR	31/12/2024	3 042 360.00	2 972 415.62	195.62	-70 140.00	0.33
FR0014007RB1	CAISSE D AMORT DETTE SOC 0.45% 19/01/2032	4 400 000.000	84.29600	EUR	31/12/2024	4 393 576.00	3 727 796.13	18 772.13	-684 552.00	0.41
FR0013534443	CAISSE DES DEPOTS ET CON 0.01% 15/09/2025	2 600 000.000	98.13000	EUR	31/12/2024	2 652 650.00	2 551 456.22	76.22	-101 270.00	0.28
FR00140006K7	CAISSE FRANCAISE DE FIN 0.01% 19/10/2035	5 500 000.000	72.06600	EUR	31/12/2024	5 420 180.00	3 963 740.00	110.00	-1 456 550.00	0.44
FR00140049N1	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL 0.125% 30/06/2031	6 000 000.000	83.70700	EUR	31/12/2024	5 993 460.00	5 026 200.82	3 780.82	-971 040.00	0.56
ES0213307053	CAIXABANK SA 0.75% 09/07/2026	3 600 000.000	97.06900	EUR	31/12/2024	3 565 000.00	3 507 429.21	12 945.21	-70 516.00	0.39
XS2764459363	CAIXABANK SA VAR 09/02/2032	6 400 000.000	103.87300	EUR	31/12/2024	6 378 240.00	6 883 019.54	235 147.54	269 632.00	0.76
XS2555187801	CAIXABANK SA VAR 14/11/2030	4 200 000.000	109.74700	EUR	31/12/2024	4 665 122.00	4 638 443.18	29 069.18	-55 748.00	0.51
XS2258971071	CAIXABANK SA VARIABLE 18/11/2026	2 600 000.000	97.85500	EUR	31/12/2024	2 594 948.00	2 545 378.63	1 148.63	-50 718.00	0.28
FR0013519048	CAPGEMINI SE 0.625% 23/06/2025	3 000 000.000	98.93300	EUR	31/12/2024	3 076 640.00	2 977 801.64	9 811.64	-108 650.00	0.33
IT0005399586	CASSA DEPOSITI E PRESTIT 1% 11/02/2030	5 000 000.000	89.90000	EUR	31/12/2024	4 148 750.00	4 539 262.30	44 262.30	346 250.00	0.50

Security code	Asset description	Quantity / Amount	Price	Ccy	Price Date	Book Cost FCY	Market Value FCY	Accruals	P&L	% TNA
XS2337060607	CCEP FINANCE IRELAND DAC 0% 06/09/2025	4 700 000.000	98.22100	EUR	31/12/2024	4 699 437.00	4 616 387.00		-83 050.00	0.51
XS2197945251	COOPERATIVE RABOBANK UA 0.01% 02/07/2030	8 100 000.000	86.53800	EUR	31/12/2024	8 109 822.00	7 009 981.89	403.89	-1 100 244.00	0.78
XS2416563901	COOPERATIVE RABOBANK UA 0.125% 01/12/2031	7 200 000.000	83.89400	EUR	31/12/2024	7 138 080.00	6 041 107.73	739.73	-1 097 712.00	0.67
FR0013393899	CREDIT AGRICOLE HOME LOA 1% 16/01/2029	1 600 000.000	93.58900	EUR	31/12/2024	1 749 648.00	1 512 724.55	15 300.55	-252 224.00	0.17
FR0014003Q41	DANONE SA 0.0% 01/12/2025	5 100 000.000	97.64100	EUR	31/12/2024	5 106 182.00	4 979 691.00		-126 491.00	0.55
FR001400SHQ2	DANONE SA 3.2% 12/09/2031	2 300 000.000	100.92800	EUR	31/12/2024	2 300 000.00	2 343 524.82	22 180.82	21 344.00	0.26
DE0001135226	DBR 4.75% 04/07/2034	4 000 000.000	120.37600	EUR	31/12/2024	4 880 440.00	4 908 738.63	93 698.63	-65 400.00	0.54
XS2356091269	DE VOLKSBANK NV 0.25% 22/06/2026	3 400 000.000	96.36800	EUR	31/12/2024	3 305 404.00	3 280 983.23	4 471.23	-28 892.00	0.36
XS2308298962	DE VOLKSBANK NV 0.375% 03/03/2028	4 200 000.000	91.45900	EUR	31/12/2024	4 171 734.00	3 854 352.66	13 074.66	-330 456.00	0.43
XS2922125344	DE VOLKSBANK NV 3.625% 21/10/2031	5 100 000.000	100.71200	EUR	31/12/2024	5 225 970.00	5 172 273.99	35 961.99	-89 658.00	0.57
XS2202902636	DE VOLKSBANK NV VARIABLE 22/10/2030	2 200 000.000	98.97700	EUR	31/12/2024	2 176 174.00	2 184 877.56	7 383.56	1 320.00	0.24
DE000A3H2457	DEUTSCHE BOERSE AG 0% 22/02/2026	5 600 000.000	97.16000	EUR	31/12/2024	5 645 220.00	5 440 960.00		-204 260.00	0.60
XS2432567555	DNB BANK ASA VAR 18/01/2028	9 300 000.000	95.37100	EUR	31/12/2024	9 276 564.00	8 902 662.84	33 159.84	-407 061.00	0.98
AT0000A2N837	ERSTE GROUP BANK AG 0.25% 27/01/2031	3 000 000.000	85.48800	EUR	31/12/2024	2 978 460.00	2 571 586.72	6 946.72	-413 820.00	0.28
AT0000A3B0X2	ERSTE GROUP BANK AG 3.125% 12/12/2033	7 100 000.000	101.70700	EUR	31/12/2024	7 072 452.00	7 232 746.66	11 549.66	148 745.00	0.80
FR0013463650	ESSILORLUXOTTICA 0.125% 27/05/2025	4 000 000.000	98.97900	EUR	31/12/2024	3 966 880.00	3 962 146.30	2 986.30	-7 720.00	0.44
XS2308323661	EUROPEAN INVESTMENT BANK 0.2% 17/03/2036	2 800 000.000	74.85700	EUR	31/12/2024	2 795 044.00	2 100 429.97	4 433.97	-699 048.00	0.23
XS2148051621	FED CAISSES DESJARDINS 0.01% 24/09/2025	2 200 000.000	98.13800	EUR	31/12/2024	2 235 166.00	2 159 095.07	59.07	-76 130.00	0.24
DE0001135432	FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 3.25% 04/07/2042	9 000 000.000	109.08900	EUR	31/12/2024	14 446 031.36	9 962 256.58	144 246.58	-4 628 021.36	1.10
XS1944456109	IBM CORP 0.875% 31/01/2025	3 000 000.000	99.82500	EUR	31/12/2024	3 031 500.00	3 018 776.64	24 026.64	-36 750.00	0.33
XS2418730995	ING BANK NV 0.125% 08/12/2031	8 500 000.000	83.43800	EUR	31/12/2024	8 466 340.00	7 092 899.52	669.52	-1 374 110.00	0.78
DE000A1KRJV6	ING DIBA AG 0.01% 07/10/2028	7 900 000.000	91.08200	EUR	31/12/2024	7 946 610.00	7 195 661.97	183.97	-751 132.00	0.80
XS2356033147	INSTIT CRDITO OFICIAL 0% 30/04/2027	6 150 000.000	94.63200	EUR	31/12/2024	6 107 716.50	5 819 868.00		-287 848.50	0.64
XS2804485915	INTESA SANPAOLO SPA 3.625% 16/10/2030	2 100 000.000	102.22200	EUR	31/12/2024	2 158 380.00	2 162 512.68	15 850.68	-11 718.00	0.24
XS2625195891	INTESA SANPAOLO SPA 4% 19/05/2026	4 800 000.000	101.75400	EUR	31/12/2024	4 861 752.00	5 003 074.19	118 882.19	22 440.00	0.55
IE00BFZRQ242	IRELAND 1.35% 18/03/2031	12 300 000.000	94.10500	EUR	31/12/2024	12 824 237.80	11 705 935.27	131 020.27	-1 249 322.80	1.29
IE000GVLBXU6	IRELAND GOVERNMENT BOND 3% 18/10/2043	17 500 000.000	101.87000	EUR	31/12/2024	16 635 975.00	17 933 688.36	106 438.36	1 191 275.00	1.98
IT0005542359	ITALIAN REPUBLIC 4% 30/10/2031	10 000 000.000	105.84800	EUR	31/12/2024	10 756 400.00	10 652 745.21	67 945.21	-171 600.00	1.18
IT0005508590	ITALIAN REPUBLIC 4.0% 30/04/2035	19 500 000.000	105.06600	EUR	31/12/2024	20 049 475.00	20 620 727.14	132 857.14	438 395.00	2.28
BE0002799808	KBC GROUP NV 0.75% 31/05/2031	6 500 000.000	86.46000	EUR	31/12/2024	6 473 870.00	5 648 482.19	28 582.19	-853 970.00	0.62
BE0002832138	KBC GROUP NV VAR 01/03/2027	3 800 000.000	97.20600	EUR	31/12/2024	3 627 444.00	3 701 766.36	7 938.36	66 384.00	0.41
XS2209794408	KFW 0% 15/09/2028	1 000 000.000	91.89400	EUR	31/12/2024	1 034 070.00	918 940.00		-115 130.00	0.10

Security code	Asset description	Quantity / Amount	Price	Ccy	Price Date	Book Cost FCY	Market Value FCY	Accruals	P&L	% TNA
NL0013552060	KINGDOM OF NETHERLANDS 0.5% 15/01/2040	23 500 000.000	72.90700	EUR	31/12/2024	20 559 333.68	17 245 829.43	112 684.43	-3 426 188.68	1.91
NL0010071189	KINGDOM OF NETHERLANDS 2.5% 15/01/2033	10 800 000.000	100.12600	EUR	31/12/2024	11 337 436.00	11 072 542.43	258 934.43	-523 828.00	1.22
ES0000012932	KINGDOM OF SPAIN 4.20% 31/01/37	14 000 000.000	109.87300	EUR	31/12/2024	15 157 561.05	15 920 416.72	538 196.72	224 658.95	1.76
ES0000012C12	KINGDOM OF SPAIN i 0.7% 30/11/2033	11 000 000.000	96.53500	EUR	31/12/2024	12 922 081.00	13 169 745.55	8 105.73	239 558.82	1.46
FR0013508686	LA POSTE SA 0.625% 21/10/2026	4 700 000.000	96.41200	EUR	31/12/2024	4 761 906.00	4 537 078.04	5 714.04	-230 542.00	0.50
DE000A14JZS6	LAND BADEN WUERTTEMBERG 0.01% 07/03/2031	2 650 000.000	85.58700	EUR	31/12/2024	2 665 131.50	2 268 272.58	217.08	-397 076.00	0.25
DE000A1RQEX0	LAND HESSEN 2.625% 25/08/2034	4 500 000.000	99.12900	EUR	31/12/2024	4 477 770.00	4 501 906.03	41 101.03	-16 965.00	0.50
DE000NRW0ML8	LAND NORDRHEIN WESTFALEN 0% 12/10/2035	4 000 000.000	73.92800	EUR	31/12/2024	3 988 200.00	2 957 120.00		-1 031 080.00	0.33
DE000LB2CMY0	LB BADEN WUERTTEMBERG 0.01% 1809/2028	3 400 000.000	91.29500	EUR	31/12/2024	3 435 741.00	3 104 126.88	96.88	-331 711.00	0.34
DE000LB2CRG6	LB BADEN WUERTTEMBERG 0.375% 18/02/2027	10 000 000.000	94.59400	EUR	31/12/2024	9 965 242.00	9 491 879.51	32 479.51	-505 842.00	1.05
DE000LB2CLH7	LB BADEN WUERTTEMBERG 0.375% 29/07/2026	7 000 000.000	96.39800	EUR	31/12/2024	7 049 020.00	6 759 007.26	11 147.26	-301 160.00	0.75
DE000LB2CNE0	LB BADEN WUERTTEMBERG 0.375% 30/09/2027	5 200 000.000	93.16100	EUR	31/12/2024	5 197 275.00	4 849 287.07	4 915.07	-352 903.00	0.54
DE000A3MQNN9	LEG IMMOBILIEN SE 0.375% 17/01/2026	2 400 000.000	97.51500	EUR	31/12/2024	2 386 440.00	2 348 941.97	8 581.97	-46 080.00	0.26
FR0013428943	LEGRAND SA 0.625% 24/06/2028	4 700 000.000	93.06600	EUR	31/12/2024	4 832 713.27	4 389 393.10	15 291.10	-458 611.27	0.49
XS2177021271	LINDE FINANCE BV 0.25% 19/05/2027	11 300 000.000	94.50700	EUR	31/12/2024	11 389 977.00	10 696 782.78	17 491.78	-710 686.00	1.18
XS2227196404	MEDIOBANCA DI CRED FIN 1% 08/09/2027	4 500 000.000	95.22100	EUR	31/12/2024	4 656 670.00	4 298 999.79	14 054.79	-371 725.00	0.48
FR0013425147	MMS USA FINANCING INC 1.25% 13/06/2028	2 500 000.000	94.74200	EUR	31/12/2024	2 653 385.00	2 385 758.90	17 208.90	-284 835.00	0.26
XS2871577115	NATWEST GROUP INC 05/08/2031	2 100 000.000	102.12900	EUR	31/12/2024	2 177 700.00	2 175 984.85	31 275.85	-32 991.00	0.24
XS2226241854	NED WATERSCHAPSBANK 0.125% 03/09/2035	5 000 000.000	74.39600	EUR	31/12/2024	4 995 550.00	3 721 837.67	2 037.67	-1 275 750.00	0.41
XS1284550941	NEDER WATERSCHAPSBANK 1% 03/09/2025	7 000 000.000	98.99400	EUR	31/12/2024	7 550 372.10	6 952 401.92	22 821.92	-620 792.10	0.77
XS2003499386	NORDEA BANK ABP 0.375% 28/05/2026	6 500 000.000	96.95900	EUR	31/12/2024	6 653 800.21	6 316 826.44	14 491.44	-351 465.21	0.70
FR0013534484	ORANGE SA 0.125% 16/09/2029	4 000 000.000	88.35600	EUR	31/12/2024	3 995 975.00	3 535 692.05	1 452.05	-461 735.00	0.39
PTOTESOE0021	PORTUGUESE 2.875% 20/10/2034	9 000 000.000	100.27400	EUR	31/12/2024	8 893 740.00	9 075 701.10	51 041.10	130 920.00	1.00
XS2047619064	POSTNL NV 0.625% 23/09/2026	3 700 000.000	96.41400	EUR	31/12/2024	3 753 107.00	3 573 590.26	6 272.26	-185 789.00	0.40
AT0000A2Y8G4	REPUBLIC OF AUSTRIA 1.85% 23/05/2049	13 000 000.000	80.54200	EUR	31/12/2024	9 727 575.00	10 616 736.71	146 276.71	742 885.00	1.17
AT0000A10683	REPUBLIC OF AUSTRIA 2.4% 23/05/2034	13 000 000.000	97.01600	EUR	31/12/2024	15 299 221.00	12 801 844.38	189 764.38	-2 687 141.00	1.42
AT0000A33SH3	REPUBLIC OF AUSTRIA 2.9% 23/05/2029	15 500 000.000	102.15700	EUR	31/12/2024	15 796 940.00	16 107 729.52	273 394.52	37 395.00	1.78
AT0000A3D3Q8	REPUBLIC OF AUSTRIA 3.2% 15/07/2039	11 300 000.000	102.47400	EUR	31/12/2024	11 877 430.00	11 793 422.73	213 860.73	-297 868.00	1.30
FR0013201639	SANOFI 0.5% 13/01/2027	3 000 000.000	96.02700	EUR	31/12/2024	3 092 714.50	2 895 277.21	14 467.21	-211 904.50	0.32
FR0014000MX1	SFIL SA 0.0% 23/11/2028	2 100 000.000	89.81600	EUR	31/12/2024	2 125 848.97	1 886 136.00		-239 712.97	0.21
FR0014006V25	SFIL SA 0.25% 12/01/2031	15 500 000.000	82.45400	EUR	31/12/2024	15 410 100.00	12 783 554.93	3 184.93	-2 629 730.00	1.41

Security code	Asset description	Quantity / Amount	Price	Ccy	Price Date	Book Cost FCY	Market Value FCY	Accruals	P&L	% TNA
XS0488101527	SNCF 4.125% 19/02/25	3 600 000.000	100.13900	EUR	31/12/2024	4 384 108.00	3 733 217.11	128 213.11	-779 104.00	0.41
XS1558472129	SNCF MOBILITES EPIC 1.5% 02/02/2029	5 400 000.000	94.58100	EUR	31/12/2024	6 084 802.00	5 181 070.72	73 696.72	-977 428.00	0.57
FR00140022B3	SOCIETE GENERALE 0.125% 18/02/2028	3 900 000.000	91.54600	EUR	31/12/2024	3 879 135.00	3 574 516.34	4 222.34	-308 841.00	0.40
FR0013430733	SOCIETE GENERALE 0.875% 01/07/2026	7 100 000.000	96.87600	EUR	31/12/2024	7 121 583.00	6 909 343.60	31 147.60	-243 387.00	0.76
FR0014006UI2	SOCIETE GENERALE SFH 0.01% 02/12/2026	2 000 000.000	95.49200	EUR	31/12/2024	2 012 540.00	1 909 855.89	15.89	-102 700.00	0.21
FR0014001QL5	SOCIETE GENERALE SFH 0.01% 05/02/2031	2 800 000.000	84.34500	EUR	31/12/2024	2 863 756.00	2 361 912.46	252.46	-502 096.00	0.26
FR0013434321	SOCIETE GENERALE SFH 0.125% 18/07/2029	2 300 000.000	89.19000	EUR	31/12/2024	2 335 051.00	2 052 677.53	1 307.53	-283 681.00	0.23
ES0000012J07	SPAIN 1% 30/07/2042	27 000 000.000	68.01000	EUR	31/12/2024	18 060 650.00	18 476 617.81	113 917.81	302 050.00	2.04
XS2888395659	SVENSKA HANDELSBANKEN AB 3.25% 27/08/2031	3 000 000.000	100.71600	EUR	31/12/2024	2 988 000.00	3 055 137.53	33 657.53	33 480.00	0.34
XS2177441990	TELEFONICA EMISIONES SAU 1.201% 21/08/2027	3 200 000.000	96.41900	EUR	31/12/2024	3 418 464.00	3 099 306.70	13 898.70	-333 056.00	0.34
XS2753310825	TELEFONICA EMISIONES SAU 3.698% 24/01/2032	2 100 000.000	102.27800	EUR	31/12/2024	2 168 502.00	2 220 403.67	72 565.67	-20 664.00	0.25
XS1980270810	TERNA SPA 1% 10/04/2026	5 000 000.000	97.98100	EUR	31/12/2024	4 832 045.00	4 935 351.37	36 301.37	67 005.00	0.55
FR0014003MJ4	UNIBAIL RODAMCO WESTFLD 0.75% 25/10/2028	4 800 000.000	92.06400	EUR	31/12/2024	4 790 400.00	4 425 680.22	6 608.22	-371 328.00	0.49
FR001400SIM9	UNIBAIL RODAMCO WESTFLD 3.50% 11/09/2029	2 100 000.000	100.87400	EUR	31/12/2024	2 098 866.00	2 140 706.05	22 352.05	19 488.00	0.24
XS1218319702	UNIBAIL-RODAMCO SE 1% 14/03/2025	4 500 000.000	99.61400	EUR	31/12/2024	4 652 280.00	4 518 630.00	36 000.00	-169 650.00	0.50
DE000HV2AYJ2	UNICREDIT BANK 0.01% 21/05/2029	3 100 000.000	89.15400	EUR	31/12/2024	3 108 184.00	2 763 964.25	190.25	-344 410.00	0.31
XS2320759538	VERIZON COMMUNICATIONS 0.375% 22/03/2029	3 200 000.000	90.20600	EUR	31/12/2024	3 207 605.00	2 895 928.99	9 336.99	-321 013.00	0.32

Security code	Asset description	Quantity / Amount	Price	Ccy	Price Date	Book Cost FCY	Market Value FCY	Accruals	P&L	% TNA
Total Bonds						639 475 377.74	604 504 942.55	4 268 806.23	-39 239 241.42	66.84
Equities										
US00287Y1091	ABBVIE INC	24 411.000	177.80000	USD	31/12/2024	2 416 620.74	4 191 478.32		1 774 857.58	0.46
DE000A1EWWW0	ADIDAS NOM	6 659.000	236.80000	EUR	30/12/2024	1 498 727.52	1 576 851.20		78 123.68	0.17
US00724F1012	ADOBE INC	8 786.000	444.68000	USD	31/12/2024	3 265 566.41	3 773 016.40		507 449.99	0.42
US0079031078	ADVANCED MICRO DEVICES INC	17 573.000	120.79000	USD	31/12/2024	2 512 138.12	2 049 872.21		-462 265.91	0.23
HK0000069689	AIA GROUP LTD -H-	44 600.000	56.30000	HKD	31/12/2024	425 777.43	312 167.29		-113 610.14	0.03
FR0000120073	AIR LIQUIDE	10 616.000	156.92000	EUR	31/12/2024	1 554 571.92	1 665 862.72		111 290.80	0.18
US0258161092	AMERICAN EXPRESS CO	11 924.000	296.95000	USD	31/12/2024	2 542 087.68	3 419 441.62		877 353.94	0.38
US0304201033	AMERICAN WATER WORKS	29 746.000	124.53000	USD	31/12/2024	4 213 733.87	3 577 276.08		-636 457.79	0.40
AU000000ANZ3	ANZ BANKING GROUP	119 581.000	28.54000	AUD	31/12/2024	2 203 482.45	2 040 624.08		-162 858.37	0.23
JE00BTDN8H13	APTIV PLC	45 805.000	60.48000	USD	31/12/2024	4 405 098.46	2 675 312.80		-1 729 785.66	0.30
NL0010273215	ASML HOLDING N.V.	3 218.000	678.70000	EUR	31/12/2024	1 303 760.21	2 184 056.60		880 296.39	0.24
JP3942400007	ASTELLAS PHARMA INC	139 200.000	1 534.50000	JPY	30/12/2024	2 019 669.88	1 312 544.24		-707 125.64	0.15
GB0009895292	ASTRAZENECA PLC	20 242.000	104.68000	GBP	31/12/2024	2 710 960.19	2 562 811.51		-148 148.68	0.28
US0527691069	AUTODESK INC	5 475.000	295.57000	USD	31/12/2024	1 534 826.13	1 562 767.50		27 941.37	0.17
FR0000120628	AXA SA	28 776.000	34.32000	EUR	31/12/2024	692 583.04	987 592.32		295 009.28	0.11
ES0113900J37	BANCO SANTANDER SA	423 370.000	4.46450	EUR	31/12/2024	1 246 838.54	1 890 135.37		643 296.83	0.21
US0640581007	BANK OF NEW YORK MELLON CORP	59 109.000	76.87000	USD	31/12/2024	2 566 510.94	4 387 937.06		1 821 426.12	0.49
US0865161014	BEST BUY CO INC	39 700.000	85.84000	USD	31/12/2024	2 720 460.61	3 291 016.90		570 556.29	0.36
AU000000BXB1	BRAMBLES LIMITED	225 996.000	19.24000	AUD	31/12/2024	1 534 516.92	2 599 876.25		1 065 359.33	0.29
GB00B0N8QD54	BRITVIC	149 214.000	13.09000	GBP	31/12/2024	1 552 761.39	2 362 374.53		809 613.14	0.26
GB0030913577	BT GROUP PLC	792 394.000	1.44050	GBP	31/12/2024	1 522 877.69	1 380 555.83		-142 321.86	0.15
CA1360691010	CANADIAN IMPERIAL BANK OF COM	70 000.000	90.92000	CAD	31/12/2024	3 629 325.45	4 273 560.52		644 235.07	0.47
US17275R1023	CISCO SYSTEMS INC	82 975.000	59.20000	USD	31/12/2024	3 785 276.59	4 743 718.01		958 441.42	0.52
US1941621039	COLGATE PALMOLIVE CO	40 000.000	90.92000	USD	31/12/2024	3 126 470.63	3 512 119.75		385 649.12	0.39
IE0001827041	CRH PLC	40 000.000	74.14000	GBP	31/12/2024	1 454 663.55	3 586 840.83		2 132 177.28	0.40
US2283681060	CROWN HOLDINGS	30 295.000	82.67000	USD	31/12/2024	2 856 030.64	2 418 626.41		-437 404.23	0.27
AU000000CSL8	CSL LTD	10 346.000	281.58000	AUD	31/12/2024	1 775 778.48	1 741 891.64		-33 886.84	0.19
JP3476480003	DAI-ICHI LIFE HLDGS SHS	86 600.000	4 235.00000	JPY	30/12/2024	1 319 111.10	2 253 611.91		934 500.81	0.25
FR0000120644	DANONE SA	27 201.000	65.12000	EUR	31/12/2024	1 732 767.28	1 771 329.12		38 561.84	0.20
US2372661015	DARLING INGREDIENTS	58 958.000	33.68000	USD	31/12/2024	3 659 901.58	1 917 629.59		-1 742 271.99	0.21
US2441991054	DEERE & CO	11 111.000	423.93000	USD	31/12/2024	3 269 644.50	4 548 803.70		1 279 159.20	0.50
JP3551500006	DENSO CORP	160 200.000	2 214.50000	JPY	30/12/2024	1 927 420.73	2 179 947.43		252 526.70	0.24
DE0005552004	DEUTSCHE POST AG-NOM	35 870.000	33.98000	EUR	30/12/2024	1 382 597.06	1 218 862.60		-163 734.46	0.13
DE0005557508	DEUTSCHE TELEKOM AG-NOM	77 077.000	28.89000	EUR	30/12/2024	1 210 834.06	2 226 754.53		1 015 920.47	0.25
US2788651006	ECOLAB INC	16 487.000	234.40000	USD	31/12/2024	2 910 894.08	3 732 064.51		821 170.43	0.41
ES0127797019	EDP RENOVAVEIS	53 418.000	10.04000	EUR	31/12/2024	901 963.18	536 316.72		-365 646.46	0.06
US0367521038	ELEVANCE HEALTH INC	3 859.000	368.90000	USD	31/12/2024	1 371 496.59	1 374 780.40		3 283.81	0.15
US5324571083	ELI LILLY & CO	3 699.000	771.92000	USD	31/12/2024	2 873 525.35	2 757 442.86		-116 082.49	0.30
FR0000121667	ESSILOR LUXOTTICA SA	7 047.000	235.60000	EUR	31/12/2024	1 004 359.66	1 660 273.20		655 913.54	0.18
US31488V1070	FERGUSON ENTERPRISES INC	11 294.000	139.00000	GBP	31/12/2024	2 260 760.88	1 898 725.21		-362 035.67	0.21
US3364331070	FIRST SOLAR INC	16 831.000	176.24000	USD	31/12/2024	1 218 519.74	2 864 602.07		1 646 082.33	0.32
US3755581036	GILEAD SCIENCES INC	52 151.000	92.37000	USD	31/12/2024	3 042 602.10	4 652 040.43		1 609 438.33	0.51
US3886891015	GRAPHIC PACKAGING HOLDING CO	138 853.000	27.15000	USD	31/12/2024	2 759 229.05	3 640 617.04		881 387.99	0.40

Security code	Asset description	Quantity / Amount	Price	Ccy	Price Date	Book Cost FCY	Market Value FCY	Accruals	P&L	% TNA
US4165151048	HARTFORD FINANCIAL SERVICES GRP	25 879.000	109.40000	USD	31/12/2024	1 400 147.20	2 734 101.98		1 333 954.78	0.30
US42824C1099	HEWLETT PACKARD ENTERPRISE	154 338.000	21.35000	USD	31/12/2024	2 168 220.01	3 182 149.98		1 013 929.97	0.35
US4370761029	HOME DEPOT INC	14 238.000	389.02000	USD	31/12/2024	4 844 445.50	5 348 978.04		504 532.54	0.59
GB0005405286	HSBC HOLDINGS PLC	273 070.000	7.85300	GBP	31/12/2024	1 442 779.62	2 593 636.56		1 150 856.94	0.29
US4448591028	HUMANA	8 350.000	253.71000	USD	31/12/2024	4 166 104.07	2 045 850.80		-2 120 253.27	0.23
US4461501045	HUNTINGTON BANCSHARES INC	176 440.000	16.27000	USD	31/12/2024	2 255 412.12	2 772 263.45		516 851.33	0.31
ES0148396007	INDITEX	36 015.000	49.64000	EUR	31/12/2024	1 001 202.27	1 787 784.60		786 582.33	0.20
DE0006231004	INFINEON TECHNOLOGIES AG-NOM	44 682.000	31.40000	EUR	30/12/2024	1 124 843.38	1 403 014.80		278 171.42	0.16
GB00BMJ6DW54	INFORMA PLC	176 955.000	7.98400	GBP	31/12/2024	1 115 072.95	1 708 767.20		593 694.25	0.19
US4592001014	INTL BUSINESS MACHINES CORP	16 929.000	219.98000	USD	31/12/2024	1 906 959.72	3 596 370.28		1 689 410.56	0.40
US46266C1053	IQVIA HOLDINGS INC	15 315.000	196.53000	USD	31/12/2024	3 189 942.49	2 906 670.16		-283 272.33	0.32
PTJMT0AE0001	JERONIMO MARTINS SGPS SA	57 855.000	18.45000	EUR	31/12/2024	961 692.93	1 067 424.75		105 731.82	0.12
US46625H1005	JP MORGAN CHASE & CO	12 012.000	239.90500	USD	31/12/2024	2 799 304.95	2 782 944.34		-16 360.61	0.31
JP3496400007	KDDI CORP	100 600.000	5 042.00000	JPY	30/12/2024	2 683 097.70	3 116 797.92		433 700.22	0.34
US4878361082	KELLANOVA	26 235.000	81.02000	USD	31/12/2024	1 425 442.70	2 052 689.23		627 246.53	0.23
US4943681035	KIMBERLY-CLARK CORP	12 155.000	131.03000	USD	31/12/2024	1 570 539.50	1 538 068.23		-32 471.27	0.17
NL000009082	KONINKLIJKE KPN NV	465 160.000	3.51500	EUR	31/12/2024	1 216 068.26	1 635 037.40		418 969.14	0.18
JP3270000007	KURITA WATER INDUSTRIES LTD	62 800.000	5 544.00000	JPY	30/12/2024	2 474 429.50	2 139 393.58		-335 035.92	0.24
IE000S9YS76N	LINDE PLC	12 283.000	418.67000	USD	31/12/2024	2 687 885.17	4 966 222.70		2 278 337.53	0.55
US5797802064	MCCORMICK NON VTG	19 864.000	76.26000	USD	31/12/2024	1 454 174.68	1 462 895.84		8 721.16	0.16
IE00BTN1Y115	MEDTRONIC PLC	52 127.000	79.90000	USD	31/12/2024	5 102 399.30	4 022 160.60		-1 080 238.70	0.44
US5951121038	MICRON TECHNOLOGY INC	21 424.000	84.16000	USD	31/12/2024	1 400 607.53	1 741 230.17		340 622.64	0.19
US5949181045	MICROSOFT CORP	41 205.000	421.50000	USD	31/12/2024	7 817 995.09	16 772 484.31		8 954 489.22	1.85
AU000000MGR9	MIRVAC GROUP REIT	1 175 026.000	1.87500	AUD	31/12/2024	1 941 935.46	1 317 333.10		-624 602.36	0.15
US55306N1046	MKS INSTRUMENTS INC	11 412.000	104.39000	USD	31/12/2024	1 636 809.43	1 150 457.44		-486 351.99	0.13
DE0008430026	MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS AG-NOM	3 927.000	487.10000	EUR	30/12/2024	958 750.76	1 912 841.70		954 090.94	0.21
JP3914400001	MURATA MANUFACTURING CO LTD	76 300.000	2 559.50000	JPY	30/12/2024	1 458 972.03	1 200 017.27		-258 954.76	0.13
GB00BDR05C01	NATIONAL GRID PLC	134 294.000	9.50000	GBP	31/12/2024	1 416 077.71	1 543 049.10		126 971.39	0.17
DK0062498333	NOVO NORDISK AS	32 695.000	624.20000	DKK	30/12/2024	1 751 744.56	2 736 695.03		984 950.47	0.30
US67066G1040	NVIDIA CORP	112 807.000	134.29000	USD	31/12/2024	3 368 868.74	14 629 504.62		11 260 635.88	1.62
JP3200450009	ORIX CORP	73 400.000	3 408.00000	JPY	30/12/2024	1 421 844.25	1 537 104.77		115 260.52	0.17
US74340W1036	PROLOGIS REIT	28 514.000	105.71000	USD	31/12/2024	2 787 859.00	2 910 878.74		123 019.74	0.32
IT0004176001	PRYSMIAN SPA	28 532.000	61.66000	EUR	30/12/2024	699 078.71	1 759 283.12		1 060 204.41	0.19
FR0000130577	PUBLICIS GROUPE	18 660.000	103.00000	EUR	31/12/2024	718 145.30	1 921 980.00		1 203 834.70	0.21
US74624M1027	PURE STORAGE INC - CLASS A	29 924.000	61.49000	USD	31/12/2024	1 403 143.02	1 776 945.21		373 802.19	0.20
GB00B082RF11	RENTOKIL INITIAL	251 949.000	4.00800	GBP	31/12/2024	1 673 815.84	1 221 349.29		-452 466.55	0.14
US79466L3024	SALESFORCE.COM	12 801.000	334.50000	USD	31/12/2024	2 247 145.62	4 135 137.13		1 887 991.51	0.46
FR0000121972	SCHNEIDER ELECTRIC SA	9 869.000	240.90000	EUR	31/12/2024	1 146 478.00	2 377 442.10		1 230 964.10	0.26
GB0009223206	SMITH & NEPHEW	96 236.000	9.91400	GBP	31/12/2024	1 428 725.75	1 153 947.39		-274 778.36	0.13
ES0165386014	SOLARIA ENERGIA Y MEDIO AMBIENTE SA	41 197.000	7.81500	EUR	31/12/2024	739 867.11	321 954.56		-417 912.55	0.04
US78409V1044	S&P GLOBAL INC	12 599.000	498.43000	USD	31/12/2024	4 037 223.04	6 064 432.23		2 027 209.19	0.67

Security code	Asset description	Quantity / Amount	Price	Ccy	Price Date	Book Cost FCY	Market Value FCY	Accruals	P&L	% TNA
JP3890350006	SUMITOMO MITSUI FINANCIAL GRP	71 100.000	3 764.00000	JPY	30/12/2024	1 394 677.37	1 644 474.10		249 796.73	0.18
US8740391003	TAIWAN SEMICONDUCTOR-SP ADR	17 237.000	197.54000	USD	31/12/2024	1 858 801.11	3 288 263.62		1 429 462.51	0.36
JP3571400005	TOKYO ELECTRON LTD	9 200.000	24 185.00000	JPY	30/12/2024	892 811.20	1 367 230.51		474 419.31	0.15
US8923561067	TRACTOR SUPPLY	64 060.000	53.06000	USD	31/12/2024	1 610 528.34	3 282 495.03		1 671 966.69	0.36
US90353T1007	UBER TECHNOLOGIES INC	23 295.000	60.34000	USD	31/12/2024	1 389 057.39	1 357 431.48		-31 625.91	0.15
US92338C1036	VERALTO CORPORATION	21 034.000	101.84000	USD	31/12/2024	2 032 423.17	2 068 664.95		36 241.78	0.23
AT0000746409	VERBUND A	15 218.000	70.00000	EUR	30/12/2024	1 010 827.35	1 065 260.00		54 432.65	0.12
US92343V1044	VERIZON COMMUNICATIONS INC	100 061.000	40.03000	USD	31/12/2024	4 796 524.83	3 868 123.45		-928 401.38	0.43
DK0061539921	VESTAS WIND SYSTEM A/S	63 529.000	98.08000	DKK	30/12/2024	1 642 383.45	835 552.56		-806 830.89	0.09
US2546871060	WALT DISNEY CO/THE	45 824.000	111.40000	USD	31/12/2024	4 708 952.03	4 929 786.19		220 834.16	0.55
US94106L1098	WASTE MANAGEMENT INC	26 953.000	201.75000	USD	31/12/2024	3 113 386.64	5 251 345.00		2 137 958.36	0.58
US9621661043	WEYERHAEUSER CO REIT	71 864.000	28.15000	USD	31/12/2024	2 105 287.73	1 953 618.16		-151 669.57	0.22
GB00B1KJJ408	WHITBREAD	32 709.000	29.46000	GBP	31/12/2024	1 169 939.41	1 165 465.82		-4 473.59	0.13
AU000000WOW2	WOOLWORTHS GROUP LTD	87 513.000	30.49000	AUD	31/12/2024	2 058 296.67	1 595 426.69		-462 869.98	0.18
US98419M1009	XYLEM	35 161.000	116.05000	USD	31/12/2024	2 853 425.94	3 940 544.71		1 087 118.77	0.44

Security code	Asset description	Quantity / Amount	Price	Ccy	Price Date	Book Cost FCY	Market Value FCY	Accruals	P&L	% TNA
Total Equities						213 599 316.02	269 975 101.30		56 375 785.28	29.85
Total Securities						853 074 693.76	874 480 043.85	4 268 806.23	17 136 543.86	96.69
Coupons & Dividends										
Equities										
US0865161014	BEST BUY	39 700.000		USD	31/12/2024	24 862.09	25 227.04		364.95	
GB0030913577	BT GROUP PLC	792 394.000		GBP	31/12/2024	22 909.84	23 001.28		91.44	
CA1360691010	CANADIAN IMPER BANK	70 000.000		CAD	31/12/2024	33 943.21	34 195.06		251.85	
US2441991054	DEERE & CO	11 111.000		USD	31/12/2024	12 138.02	12 167.91		29.89	
US2788651006	ECOLAB INC	16 487.000		USD	31/12/2024	7 139.61	7 244.41		104.80	
US31488V1070	FERGUSON ENTERPRISES	11 294.000		USD	31/12/2024	6 322.20	6 336.85		14.65	
US3886891015	GRAPHIC PACKAGING HO	138 853.000		USD	31/12/2024	9 279.85	9 386.49		106.64	
US4165151048	HARTFORD FINANCIAL	32 805.000		USD	31/12/2024	11 305.64	11 531.65		226.01	
US42824C1099	HP ENTERPRISE CO	154 338.000		USD	31/12/2024	13 531.90	13 563.26		31.36	
US4448591028	HUMANA	8 350.000		USD	31/12/2024	4 983.22	4 995.49		12.27	
US4461501045	HUNTINGTON BANCSHS	176 440.000		USD	31/12/2024	18 233.87	18 487.44		253.57	
US4943681035	KIMBERLY-CLARK CORP	12 155.000		USD	31/12/2024	9 817.35	10 024.50		207.15	
US5797802064	MCCORMICK NON VTG	19 864.000		USD	31/12/2024	6 003.51	6 042.65		39.14	
IE00BTN1Y115	MEDTRONIC PLC	52 127.000		USD	31/12/2024	26 288.84	26 428.47		139.63	
US5951121038	MICRON TECHNOLOGY	21 424.000		USD	31/12/2024	1 654.72	1 665.50		10.78	
AU000000MGR9	MIRVAC GROUP REIT	1 175 026.000		AUD	31/12/2024	31 523.64	31 615.99		92.35	
GB00BDR05C01	NATIONAL GRID PL	134 294.000		GBP	31/12/2024	25 582.89	25 728.31		145.42	
US79466L3024	SALESFORCE.COM	12 801.000		USD	31/12/2024	3 413.93	3 461.40		47.47	
US8740391003	TAIWAN SEMI. SP ADR	17 237.000		USD	31/12/2024	7 991.48	8 095.28		103.80	
US92338C1036	VERALTO RG WM	21 034.000		USD	31/12/2024	1 560.25	1 564.09		3.84	
US2546871060	WALT DISNEY CO/THE	45 824.000		USD	31/12/2024	15 290.69	15 488.56		197.87	
Total Equities						293 776.75	296 251.63		2 474.88	0.03
Total Coupons & Dividends						293 776.75	296 251.63		2 474.88	0.03
Options										
Exchange										
UEA2503CG01	UEA/202503/C/1.14	375.000	0.00018	USD	31/12/2024	421 197.68	8 148.24		-413 049.44	
Total Exchange						421 197.68	8 148.24		-413 049.44	
Total Options						421 197.68	8 148.24		-413 049.44	
Cash & Equivalent										
CASH OR PENDING										
BK082AUD	BkDep AUD CAE	139 197.850	0.59793	AUD	31/12/2024	83 982.05	83 229.90		-752.15	0.01
BK082CAD	BkDep CAD CAE	4 629 108.270	0.67148	CAD	31/12/2024	3 110 611.45	3 108 348.68		-2 262.77	0.34
BK082CHF	BkDep CHF CAE	2 113 802.160	1.06559	CHF	31/12/2024	2 256 362.24	2 252 439.83		-3 922.41	0.25
BK082CZK	BkDep CZK CAE	4 262 911.140	0.03972	CZK	31/12/2024	169 271.82	169 331.13		59.31	0.02
BK082DKK	BkDep DKK CAE	3 097 040.510	0.13410	DKK	31/12/2024	415 183.06	415 305.98		122.92	0.05
BK082EUR	BkDep EUR CAE	14 717 280.980	1.00000	EUR	31/12/2024	14 717 280.98	14 717 280.98			1.63
BK082GBP	BkDep GBP CAE	926 039.610	1.20948	GBP	31/12/2024	1 107 911.77	1 120 028.56		12 116.79	0.12
BK082HKD	BkDep HKD CAE	14 463 463.860	0.12432	HKD	31/12/2024	1 754 989.88	1 798 110.80		43 120.92	0.20
BK082JPY	BkDep JPY CAE	355 991 310.000	0.00614	JPY	31/12/2024	2 238 254.09	2 187 495.76		-50 758.33	0.24
BK082NOK	BkDep NOK CAE	814 614.990	0.08503	NOK	31/12/2024	69 389.91	69 267.04		-122.87	0.01
BK082SEK	BkDep SEK CAE	554 838.970	0.08740	SEK	31/12/2024	53 833.53	48 493.55		-5 339.98	0.01
BK082SGD	BkDep SGD CAE	2 482.760	0.70789	SGD	31/12/2024	1 685.13	1 757.52		72.39	
BK082USD	BkDep USD CAE	6 069 591.060	0.96572	USD	31/12/2024	5 729 538.45	5 861 507.54		131 969.09	0.65
BDC082CZK	Def pay curr purch	115 848.750	0.03972	CZK	31/12/2024	4 592.58	4 601.74		9.16	

Security code	Asset description	Quantity / Amount	Price	Ccy	Price Date	Book Cost FCY	Market Value FCY	Accruals	P&L	% TNA
SDC082CZK	Def pay curr sales	-242 727.200	0.03972	CZK	31/12/2024	-9 651.72	-9 641.60		10.12	
BDC082EUR	DsPur-Ccy	9 651.720	1.00000	EUR	31/12/2024	9 651.72	9 651.72			
SDC082EUR	DsSal-Ccy	-4 592.580	1.00000	EUR	31/12/2024	-4 592.58	-4 592.58			
RP082EUR	RedemPybl-Hedge	-1 930 130.030	1.00000	EUR	31/12/2024	-1 930 130.03	-1 930 130.03			-0.21
RP082CZK	Repurch payable CZK	-293 073.090	0.03972	CZK	31/12/2024	-11 623.86	-11 641.43		-17.57	
SR082EUR	Sous recev EUR CAE	1 147 119.410	1.00000	EUR	31/12/2024	1 147 119.41	1 147 119.41			0.13
SR082CZK	SubsReceivHedgeFds	419 951.540	0.03972	CZK	31/12/2024	16 673.57	16 681.29		7.72	

Security code	Asset description	Quantity / Amount	Price	Ccy	Price Date	Book Cost FCY	Market Value FCY	Accruals	P&L	% TNA
Total CASH OR PENDING						30 930 333.45	31 054 645.79		124 312.34	3.43
MANAGEMENT FEES										
F120EURS1	AminManagFees	-70 382.590	1.00000	EUR	31/12/2024	-70 382.59	-70 382.59			-0.01
F120EURJ	AminManagFees	-4 790.900	1.00000	EUR	31/12/2024	-4 790.90	-4 790.90			
F104EURS1	DistFees	-76 502.820	1.00000	EUR	31/12/2024	-76 502.82	-76 502.82			-0.01
F110EURJ	FinManagFees	-24 912.770	1.00000	EUR	31/12/2024	-24 912.77	-24 912.77			
F110EURS1	FinManagFees	-306 011.270	1.00000	EUR	31/12/2024	-306 011.27	-306 011.27			-0.03
F120EURF	PnAdmFee	-497.770	1.00000	EUR	31/12/2024	-497.77	-497.77			
F120EURI	PnAdmFee	-3.810	1.00000	EUR	31/12/2024	-3.81	-3.81			
F120EURI1	PnAdmFee	-3 097.770	1.00000	EUR	31/12/2024	-3 097.77	-3 097.77			
F120EURI2	PnAdmFee	-0.710	1.00000	EUR	31/12/2024	-0.71	-0.71			
F120EURR	PnAdmFee	-0.970	1.00000	EUR	31/12/2024	-0.97	-0.97			
F120EURR1	PnAdmFee	-133.400	1.00000	EUR	31/12/2024	-133.40	-133.40			
F120EURA1	PnAdmFee	-36 652.960	1.00000	EUR	31/12/2024	-36 652.96	-36 652.96			
F120EURA2	PnAdmFee	-1 575.950	1.00000	EUR	31/12/2024	-1 575.95	-1 575.95			
F120EURAC	PnAdmFee	-1 992.560	1.00000	EUR	31/12/2024	-1 992.56	-1 992.56			
F120EURB	PnAdmFee	-5 143.200	1.00000	EUR	31/12/2024	-5 143.20	-5 143.20			
F153EUR-	PnA/pFeesRTO	85 774.480	1.00000	EUR	31/12/2024	85 774.48	85 774.48			0.01
F153EUR	PnFeesRTO	-155 231.840	1.00000	EUR	31/12/2024	-155 231.84	-155 231.84			-0.02
F110EURB	PnInvstMgrFee	-18 858.370	1.00000	EUR	31/12/2024	-18 858.37	-18 858.37			
F110EURF	PnInvstMgrFee	-4 328.450	1.00000	EUR	31/12/2024	-4 328.45	-4 328.45			
F110EURAC	PnInvstMgrFee	-10 395.850	1.00000	EUR	31/12/2024	-10 395.85	-10 395.85			
F110EURR5	PnInvstMgrFee	-981.850	1.00000	EUR	31/12/2024	-981.85	-981.85			
F110EURI1	PnInvstMgrFee	-9 293.300	1.00000	EUR	31/12/2024	-9 293.30	-9 293.30			
F110EURI2	PnInvstMgrFee	-2.860	1.00000	EUR	31/12/2024	-2.86	-2.86			
F110EURA2	PnInvstMgrFee	-8 222.370	1.00000	EUR	31/12/2024	-8 222.37	-8 222.37			
F110EURI	PnInvstMgrFee	-16.220	1.00000	EUR	31/12/2024	-16.22	-16.22			
F110EURR	PnInvstMgrFee	-2.850	1.00000	EUR	31/12/2024	-2.85	-2.85			
F110EURA1	PnInvstMgrFee	-191 232.880	1.00000	EUR	31/12/2024	-191 232.88	-191 232.88			-0.02
F110EURAR	PnInvstMgrFee	-40 980.830	1.00000	EUR	31/12/2024	-40 980.83	-40 980.83			
F110EURR1	PnInvstMgrFee	-376.950	1.00000	EUR	31/12/2024	-376.95	-376.95			
F304EURR1	PnScptnTax	-81.700	1.00000	EUR	31/12/2024	-81.70	-81.70			
F304EURR	PnScptnTax	-0.620	1.00000	EUR	31/12/2024	-0.62	-0.62			
F304EURAC	PnScptnTax	-1 195.370	1.00000	EUR	31/12/2024	-1 195.37	-1 195.37			
F304EURR5	PnScptnTax	-306.150	1.00000	EUR	31/12/2024	-306.15	-306.15			
F304EURA1	PnScptnTax	-22 373.430	1.00000	EUR	31/12/2024	-22 373.43	-22 373.43			
F304EURAR	PnScptnTax	-4 815.280	1.00000	EUR	31/12/2024	-4 815.28	-4 815.28			
F304EURI1	PnScptnTax	-579.250	1.00000	EUR	31/12/2024	-579.25	-579.25			
F304EURI	PnScptnTax	-0.720	1.00000	EUR	31/12/2024	-0.72	-0.72			
F304EURB	PnScptnTax	-964.380	1.00000	EUR	31/12/2024	-964.38	-964.38			
F304EURF	PnScptnTax	-303.240	1.00000	EUR	31/12/2024	-303.24	-303.24			
F304EURI2	PnScptnTax	-0.150	1.00000	EUR	31/12/2024	-0.15	-0.15			
F304EURA2	PnScptnTax	-967.640	1.00000	EUR	31/12/2024	-967.64	-967.64			
F120EURI0	PrAminManagFees	-2 536.480	1.00000	EUR	31/12/2024	-2 536.48	-2 536.48			
F120EURR5	PrComGestAdm	-501.810	1.00000	EUR	31/12/2024	-501.81	-501.81			
F120EURM1	PrComGestAdm	-11 249.290	1.00000	EUR	31/12/2024	-11 249.29	-11 249.29			
F120EURF1	PrComGestAdm	-60.780	1.00000	EUR	31/12/2024	-60.78	-60.78			
F120EURE	PrComGestAdm	-19 813.290	1.00000	EUR	31/12/2024	-19 813.29	-19 813.29			

Security code	Asset description	Quantity / Amount	Price	Ccy	Price Date	Book Cost FCY	Market Value FCY	Accruals	P&L	% TNA
F120EURE1	PrComGestAdm	-22.020	1.00000	EUR	31/12/2024	-22.02	-22.02			
F120EURAU	PrComGestAdm	-716.840	1.00000	EUR	31/12/2024	-716.84	-716.84			
F120EURAR	PrComGestAdm	-7 854.670	1.00000	EUR	31/12/2024	-7 854.67	-7 854.67			
F110EURM1	PrComGestFin	-37 497.630	1.00000	EUR	31/12/2024	-37 497.63	-37 497.63			
F110EURE	PrComGestFin	-99 066.510	1.00000	EUR	31/12/2024	-99 066.51	-99 066.51			-0.01
F110EURAU	PrComGestFin	-3 740.010	1.00000	EUR	31/12/2024	-3 740.01	-3 740.01			
F110EURF1	PrComGestFin	-568.150	1.00000	EUR	31/12/2024	-568.15	-568.15			
F110EURE1	PrFinManagFees	-129.330	1.00000	EUR	31/12/2024	-129.33	-129.33			
F110EURI0	PrFinManagFees	-9 300.410	1.00000	EUR	31/12/2024	-9 300.41	-9 300.41			
F304EURE1	PrSubsTax	-13.520	1.00000	EUR	31/12/2024	-13.52	-13.52			
F304EURI0	PrSubsTax	-477.690	1.00000	EUR	31/12/2024	-477.69	-477.69			
F304EURM1	PrTaxeAbon	-2 104.610	1.00000	EUR	31/12/2024	-2 104.61	-2 104.61			
F304EURAU	PrTaxeAbon	-429.060	1.00000	EUR	31/12/2024	-429.06	-429.06			
F304EURF1	PrTaxeAbon	-37.260	1.00000	EUR	31/12/2024	-37.26	-37.26			
F304EURE	PrTaxeAbon	-12 286.970	1.00000	EUR	31/12/2024	-12 286.97	-12 286.97			
F304EURS1	SubsTax	-43 033.110	1.00000	EUR	31/12/2024	-43 033.11	-43 033.11			
F304EURJ	SubsTax	-1 316.090	1.00000	EUR	31/12/2024	-1 316.09	-1 316.09			

Security code	Asset description	Quantity / Amount	Price	Ccy	Price Date	Book Cost FCY	Market Value FCY	Accruals	P&L	% TNA
Total MANAGEMENT FEES						-1 170 193.05	-1 170 193.05			-0.13
Total Cash & Equivalent						29 760 140.40	29 884 452.74		124 312.34	3.30
FX forwards										
FX forwards										
OACT01842657	OACT 250110 CHF/EUR AC	9 407 277.130	1.06589	CHF	31/12/2024	10 153 810.68	10 027 141.26		-126 669.42	1.11
OACT01842657	OACT 250110 CHF/EUR AC	-10 153 810.680	1.00000	EUR	31/12/2024	-10 153 810.68	-10 153 810.68			-1.12
OACT01842556	OACT 250110 CZK/EUR AR	989 370 641.330	0.03972	CZK	31/12/2024	39 409 024.01	39 293 312.60		-115 711.41	4.34
OACT01842556	OACT 250110 CZK/EUR AR	-39 409 024.010	1.00000	EUR	31/12/2024	-39 409 024.01	-39 409 024.01			-4.36
OACT01848096	OACT 250110 CZK/EUR AR	-106 399.990	1.00000	EUR	31/12/2024	-106 399.99	-106 399.99			-0.01
OACT01848096	OACT 250110 CZK/EUR AR	2 675 806.500	0.03972	CZK	31/12/2024	106 399.99	106 270.89		-129.10	0.01
OVCT01641286	OVCT 250110 CHF/EUR AC	-123 469.260	1.06589	CHF	31/12/2024	-132 134.10	-131 604.89		529.21	-0.01
OVCT01642175	OVCT 250110 CHF/EUR AC	-234 975.980	1.06589	CHF	31/12/2024	-251 741.67	-250 459.01		1 282.66	-0.03
OVCT01642175	OVCT 250110 CHF/EUR AC	251 741.670	1.00000	EUR	31/12/2024	251 741.67	251 741.67			0.03
OVCT01641286	OVCT 250110 CHF/EUR AC	132 134.100	1.00000	EUR	31/12/2024	132 134.10	132 134.10			0.01
OVCT01640942	OVCT 250110 CZK/EUR AR	252 769.510	1.00000	EUR	31/12/2024	252 769.51	252 769.51			0.03
OVCT01643812	OVCT 250110 CZK/EUR AR	105 506.800	1.00000	EUR	31/12/2024	105 506.80	105 506.80			0.01
OVCT01642541	OVCT 250110 CZK/EUR AR	262 528.020	1.00000	EUR	31/12/2024	262 528.02	262 528.02			0.03
OVCT01642541	OVCT 250110 CZK/EUR AR	-6 595 341.730	0.03972	CZK	31/12/2024	-262 528.02	-261 937.05		590.97	-0.03
OVCT01641311	OVCT 250110 CZK/EUR AR	160 836.810	1.00000	EUR	31/12/2024	160 836.81	160 836.81			0.02
OVCT01643027	OVCT 250110 CZK/EUR AR	-2 638 359.600	0.03972	CZK	31/12/2024	-104 999.89	-104 783.67		216.22	-0.01
OVCT01643812	OVCT 250110 CZK/EUR AR	-2 661 706.480	0.03972	CZK	31/12/2024	-105 506.80	-105 710.90		-204.10	-0.01
OVCT01640942	OVCT 250110 CZK/EUR AR	-6 333 947.670	0.03972	CZK	31/12/2024	-252 769.51	-251 555.66		1 213.85	-0.03
OVCT01641311	OVCT 250110 CZK/EUR AR	-4 026 789.280	0.03972	CZK	31/12/2024	-160 836.81	-159 925.80		911.01	-0.02
OVCT01643027	OVCT 250110 CZK/EUR AR	104 999.890	1.00000	EUR	31/12/2024	104 999.89	104 999.89			0.01
Total FX forwards							-237 970.11		-237 970.11	-0.03
Total FX forwards							-237 970.11		-237 970.11	-0.03

▼ Used FX Rates

Currency	Price Date	Used FX Rate	Reverse FX Rate
CHF/EUR	31/12/2024	1.06558687	0.93845000
CZK/EUR	31/12/2024	0.03972195	25.17499998
EUR/AUD	31/12/2024	1.67245000	0.59792520
EUR/CAD	31/12/2024	1.48925000	0.67147893
EUR/CHF	31/12/2024	0.93845000	1.06558687
EUR/CZK	31/12/2024	25.17500000	0.03972195
EUR/DKK	31/12/2024	7.45725000	0.13409769
EUR/EUR	31/12/2024	1.00000000	1.00000000
EUR/GBP	31/12/2024	0.82680000	1.20948234
EUR/HKD	31/12/2024	8.04370000	0.12432090
EUR/JPY	31/12/2024	162.73920000	0.00614480
EUR/NOK	31/12/2024	11.76050000	0.08503040
EUR/SEK	31/12/2024	11.44150000	0.08740113
EUR/SGD	31/12/2024	1.41265000	0.70788943
EUR/USD	31/12/2024	1.03550000	0.96571704